

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE  
DAKAR (UCAD)**

**Faculté des Sciences Economiques et de Gestion  
(FASEG)**



**CONFERENCE DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT  
ET DE RECHERCHE ECONOMIQUES ET DE GESTION  
EN AFRIQUE (CIEREA)**

**Programme du Troisième Cycle Interuniversitaire en Economie  
(PTCI)**



**MEMOIRE DU D.E.A EN SCIENCES ECONOMIQUES**

**Spécialité : MACROECONOMIE APPLIQUEE**

**Option : Finances Publiques**

**10ème Promotion.**

**THEME : LA CONVERGENCE DES POLITIQUES  
ECONOMIQUES DANS LA ZONE UEMOA : une  
évaluation empirique.**

Présenté et soutenu par :  
**MAHAMAN SALISSOU**  
El Hadji Adam.

Sous la direction de :  
**M. KASSE Moustapha,**  
Professeur d'économie.

Année universitaire 2004-2005.

- *A mes parents;*
- *A tous mes frères et sœurs.*

## Remerciements

Je remercie :

- ALLAH, le tout puissant par la grâce de qui je suis et en qui j'ai foi ;
- Pr. KASSE Moustapha pour avoir accepté avec abnégation de m'encadrer, pour la rédaction de ce mémoire, malgré son agenda surchargé ;
- Pr. A. Aly MBAYE ;
- Pr. Abdoulaye DIAGNE ;
- Pr. Adama DIAW ;
- Pr. B. Bouna NIANG ;
- Pr. B. Fodiyé DOUCOURE
- Pr. Chicot EBOUE ;
- Pr. DONTSI ;
- Pr. F. Gero AMOUSSOUGA ;
- Pr. Gervasio SEMEDO ;
- Pr. Jaraf SECK ;
- Pr. Kimseyinga SAVADOGO ;
- Pr. M. THIAM ;
- Pr. Rajhi TAOUFIK ;
- Dr. Ben Omar NDIAYE ;

Que tous ces professeurs trouvent, ici, l'expression de ma profonde gratitude pour m'avoir embelli avec une partie de leurs savoirs.

- Mme et M. Mahamadou GADO pour leur attention, leurs conseils et leur disponibilité;

- *Tous mes neveux, amis et camarades qui m'appellent affectueusement 'Tonton' ;*
- *Tous mes collègues de la 10ème promotion du PTCI ;*
- *Tous ceux qui m'ont soutenu de près ou de loin pour la réalisation de ce travail.*

## **RESUME**

Aujourd'hui, il est indéniable que la question d'intégration économique requiert une attention très particulière du fait qu'elle constitue un marchepied vers tout développement harmonieux au sein de tout 'regroupement', de toute 'union' des Etats.

En effet, c'est pourquoi nous nous sommes penchés sur l'évaluation empirique du niveau d'intégration des économies des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cette évaluation nous a permis, d'une part de détecter les critères sur lesquels des distorsions notoires existent, d'autre part de faire des recommandations en vue d'éliminer ces distorsions entre les économies.

L'étude porte sur la période 1980-2005. A travers celle-ci nous avons cherché, en nous appuyant sur quelques développements récents de la littérature économique (critères d'une Zone Monétaire Optimale), de voir l'optimalité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Par ailleurs, la mise en place de l'UEMOA témoigne la nécessité de compléter par une union économique, l'union monétaire (après 30 ans d'existence). Car, cette dernière est jugée insuffisante pour une véritable relance de la croissance économique de la zone.

Ainsi, à travers cette étude, nous avons essayé en nous appuyant sur les résultats enregistrés par l'UEMOA de procéder au test de co-intégration de JOHANSEN en vue d'analyser l'effectivité de la convergence recherchée au sein de celle-ci à l'horizon fixé (31 décembre 2005).

Cependant, bien que les résultats empiriques obtenus sur le niveau de convergence de certains critères soient satisfaisants, ils restent à améliorer. C'est pourquoi, les recommandations de politique économique formulées ont besoin d'être appuyées par des réelles volontés politiques.

Toutefois, il est à reconnaître que la crise survenue dans le pays pilote (Côte d'Ivoire) de l'union, les difficultés liées à l'obtention des données et le problème technique (manque d'un logiciel plus élaboré), ont affecté nos résultats obtenus.

## **SUMMARY**

Today, it is incontestable that the economic integration question requires a very particular attention because it constitutes a step toward all harmonious development within all 'regroupement', of all 'union' of States.

Indeed, it is why us we are leaned on the empiric assessment of the level of integration of savings of States members of West African Monetary and Economic Union (WAMEU). This assessment permitted us, on the one hand to detect criterias on which exist some notorious distortions, on the other hand to make recommendations in view to eliminate these distortions between savings.

The survey carries on the period 1980-2005. To shortcoming this one we looked for, while pushing us on some recent developments of the economic literature (Optimal Monetary Zone criterias), to see the optimality of the West African Monetary Union (WAMU).

Otherwise, the setting up of the WAMEU testifies the necessity to complete by an economic union, the monetary union (after 30 years of existence). This last is judged insufficient for a real raise of the economic growth of the zone.

Thus, through this survey, we tried while pushing us on results recorded by the WAMEU to proceed to the JOHANSEN cointegration test in view to analyze the effectivity of the sought-after convergence within this one on the horizon fixed (31 December 2005).

However, although the empiric results gotten on the level of some convergence criterias are satisfactory, they remain to improve. It is why, recommendations of economic politics formulated need to be pushed by the real political wills.

However, it is to recognize that the intervening crisis in the pilot country (Ivory Coast) of the union, difficulties bound to the obtaining of data and the technical problem (lack more elaborate software), affected our gotten results.

## **SOMMAIRE**

Introduction générale	1
Chapitre I : Aperçu général du processus d'intégration monétaire et économique de la zone franc ouest africaine.	6
Section I : Les fondements théoriques de l'UMOA	7
I.1. Les fondements politique et économique	7
I.2. La formulation de politique monétaire	8
I.2.1. Le cadre institutionnel	8
I.2.2. Les objectifs de l'UMOA	9
I.2.3. Les instruments de politique monétaire	10
Section II : Les obstacles majeurs de l'UMOA	11
II.1. les obstacles d'ordre économique et financier	12
II.1.1. Du point de vue économique	12
II.1.1.1. La mobilité des facteurs	12
II.1.1.2. Le degré d'ouverture des économies	13
II.1.1.3. La diversification des économies	14
II.1.2. Du point de vue financier	14
II.1.2.1. Le degré d'intégration financière	14
II.1.2.2. L'intégration fiscale	15
II.2. Les obstacles d'ordre institutionnel	15
II.3. Les obstacles d'ordre Politique	16
Section III : L'émergence d'un nouveau cadre économique ouest africain : L'UEMOA	17
III.1. Les objectifs de l'UEMOA	18
III.1.1. L'assainissement du cadre macroéconomique et réglementaire	19
III.1.2. L'unification des marchés nationaux	20
III.1.2.1. La mise en place d'une union douanière	20
III.1.2.2. Le marché financier régional	22
III.1.3. L'harmonisation des politiques sectorielles	23

II.2. Les organes institutionnels de l'UEMOA	24
III.2.1. La conférence des chefs d'Etats	24
III.2.2. Le conseil des ministres	25
III.2.3. La commission de l'UEMOA	25
III.2.4. Les autres organes	26
III.3. Le mécanisme du fonctionnement de l'UEMOA	27
III.3.1. Le régime juridique	27
III.3.2. La prise de décision	28
III.3.3. Le budget de l'union	29
Chapitre II : Approche théorique et méthodologie	30
Section I : La revue de la littérature	30
I.1. L'intégration des pays et la théorie de la croissance endogène	31
I.1.1. La thèse du rattrapage chez Solow	31
I.1.2. Les théories de la convergence absolue et de la convergence conditionnelle	33
I.1.3. La théorie de $\beta$ -convergence	34
I.2. Les critères d'une zone monétaire optimale	35
I.2.1. Les critères « traditionnels »	35
I.2.1.1. La mobilité de facteurs	36
I.2.1.2. Le degré d'ouverture des économies	37
I.2.1.3. La diversification des économies	37
I.2.2. Les critères « modernes »	38
I.2.2.1. La similitude de taux d'inflation	38
I.2.2.2. Le degré d'intégration des politiques économiques	39
I.3. Les critères macroéconomiques	39
I.4. Les enjeux de la convergence des économies dans la zone UEMOA	40
Section II : La méthodologie	44
II.1. La définition des critères de la convergence économique dans la zone UEMOA	44

II.1.1. Les critères du premier rang	45
II.1.1.1. Le taux d'inflation annuel moyen	45
II.1.1.2. Le solde budgétaire de base	46
II.1.1.3. Le taux d'endettement	47
II.1.1.4. La variation nette des arriérés de paiements intérieurs	47
II.1.1.5. La variation nette des arriérés de paiements extérieurs	48
II.1.2. Les critères du second rang	48
II.1.2.1. Le rapport masse salariale sur recettes fiscales	49
II.1.2.2. Le rapport investissements publics financés sur ressources internes sur recettes fiscales	49
II.2. La présentation du modèle appliqué : le modèle de co-intégration	50
II.2.1. La définition de la co-intégration	50
II.2.2. Le test de co-intégration de JOHANSEN	51
II.2.3. Les hypothèses à tester	51
II.2.4. L'nstruction Eviews	52
Chapitre III : L'évaluation empirique et les nouvelles orientations de politique économique	54
Section I : L'évolution des indicateurs de convergence de 1980 à 2005	54
I.1. Le solde budgétaire de base (SBB)	56
I.2. Le taux d'inflation annuel moyen (TIAM)	56
I.3. L'encours de la dette (ED)	57
I.4. La masse salariale (STRF)	58
I.5. Les arriérés de paiements (NAAP)	59
I.6. Investissements sur ressources internes (IRI)	60
I.7. Le déficit extérieur courant (DEC)	61
I.8. Le taux de pression fiscale (TPF)	62
Section II : Les tests et interprétations de résultats	64
II.1. Le solde budgétaire de base sur PIB	64
II.2. Le taux d'inflation annuel moyen	65

II.3.L'encours de la dette sur PIB	66
II.4. La masse salariale sur recettes fiscales	67
Conclusion générale	69
Dédicaces	i
Remerciements	ii
Résumé	iii
Summary	iv
Annexes	lxx
Références bibliographiques	lxxxi

## **Introduction générale**

Les années 90 sont marquées par la volonté de remodelage de l'espace économique au plan international. Ainsi, après deux décennies de léthargie, la problématique de l'intégration régionale connaît aujourd'hui un regain d'intérêt. L'intégration économique confère aux pays qui s'unissent de nombreux avantages dont l'un est une meilleure croissance et un meilleur développement.

Dans les pays en voie de développement et principalement en Afrique tout spécialement, le nouvel intérêt suscité par les regroupements régionaux apparaît avant tout comme une réaction à la stagnation économique qui frappe ce continent depuis les années 80<sup>1</sup>. Les principaux indicateurs macroéconomiques et financiers se sont détériorés rapidement, plongeant les pays de l'UMOA dans une crise économique profonde, les forçant à accélérer les réformes économiques et l'intégration régionale. C'était dans ce contexte que le franc CFA a été dévalué de 50%, le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

Ainsi, cette crise a révélé que la discipline monétaire commune est insuffisante pour résoudre les déséquilibres macroéconomiques et macrofinanciers et relancer la croissance économique. Par ailleurs, elle a, également, montré l'impérieuse nécessité d'assurer une cohérence dans tout le système de l'UMOA en organisant la convergence de politiques et en mettant en place un mécanisme de surveillance multilatérale desdites politiques. C'est à cet effet que le traité constitutif

---

<sup>1</sup> *En effet, dans les années quatre-vingt, deux chocs externes majeurs (l'effondrement des prix des matières premières et l'appréciation du franc CFA), sous les effets combinés de l'ajustement à la baisse des taux de change des pays voisins hors Zone Franc, de mauvaises politiques macroéconomiques, du laxisme budgétaire et de l'alourdissement de la dette extérieure, ont largement contribué à déstabiliser et à renverser la croissance des économies des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).*

de l'UEMOA, signé le 10 janvier 1994 à Dakar, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août de la même année. Ainsi, tirant parti de la communauté de la monnaie des États membres, le traité vise à étendre aux autres volets de la politique et de l'activité économiques l'intégration monétaire. Car, les résultats mitigés des tentatives passées, d'intégration en Afrique, semblent en partie s'expliquer par l'absence d'un dispositif de convergence de politiques économiques.

En effet, le traité du 10 janvier 1994 portant création de l'UEMOA n'est rien d'autre qu'une étape supplémentaire de processus intégrationnistes entamés, depuis les indépendances. Ainsi, dans cette étape le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, qui constituent l'UEMOA, ont voulu adjoindre à l'Union Monétaire, qu'ils pratiquent depuis l'époque coloniale, une véritable intégration de leurs économies. Aussi, l'UEMOA a-t-elle vu le jour suite aux réalités situationnelles réadaptées aux exigences sociopolitiques et économiques des pays membres.

L'espace UEMOA couvre une superficie de 3,5 millions de km<sup>2</sup> avec une population de plus de 72 millions d'habitants, soit environ 30% de la population de l'Afrique de l'Ouest. Selon les dernières statistiques, le PIB global de tous les pays membres de l'union était évalué à environ un tiers du PIB de la sous région, soit 28 milliards d'euros. De toute évidence, avec le phénomène de la mondialisation, l'intégration apparaît comme un facteur essentiel de développement. Ainsi, aucun pays, si développé soit-il, ne peut se soustraire de l'hégémonie de « l'économie mondialisée »<sup>2</sup>. C'est pourquoi, l'intégration des pays en développement, géographiquement et

---

<sup>2</sup> BAMBBA, N. L. et K. Diomandé (2000), « Y a-t-il convergence des performances macroéconomiques au sein de l'UEMOA? », in *L'avenir de la zone franc: perspectives africaines*, Hakim Ben Hammouda et Moustapha Kassé (éds), Codesria-Karthala, pp. 61-98.

économiquement limités, en des grands ensembles économiques et politiques, est une réaction légitime. La nouvelle approche de l'intégration des économies au sein de l'UEMOA comporte un mécanisme de Surveillance Multilatérale dont le but est, essentiellement, d'assurer la convergence des économies. Cette dernière se définit comme la baisse progressive des écarts d'indicateurs économiques entre plusieurs pays. Elle vise à rapprocher le comportement des Etats en matière de politiques économiques et structurelles. Cependant, la convergence recouvre généralement deux schémas distincts non exclusifs: la convergence nominale<sup>3</sup> et la convergence réelle<sup>4</sup>. Toutefois, dans la littérature spécialisée, il existe toute une controverse sur le schéma séquentiel<sup>5</sup> à suivre pendant le processus de convergence.

En outre, Loufir et Reichlin (1993)<sup>6</sup> étudiant le processus de convergence entre la Communauté Economique Européenne (CEE) et l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) ont révélé que la recherche d'une convergence nominale est coûteuse pour les pays les plus « pauvres » du groupe, ce qui peut, par conséquent, susciter des comportements de resquilleurs face à des chocs asymétriques. C'est pourquoi, conscients que de tels comportements seraient dommageables pour le processus d'intégration économique et monétaire, les pays de l'UEMOA ont conclu un Pacte de Convergence,

---

<sup>3</sup> *La convergence nominale porte sur l'évolution des variables coûts et prix, ainsi que leurs déterminants sous-jacents (taux d'intérêt, taux de change et ratios de finances publiques).*

<sup>4</sup> *Le champ d'expression de la convergence réelle est le rapprochement des niveaux de vie et /ou l'atténuation entre les différences structurelles. Cette dernière s'analyse généralement sous l'angle du rattrapage économique.*

<sup>5</sup> *Pour les théoriciens de la zone monétaire optimale (ZMO), l'accent devrait plutôt être mis sur la convergence réelle qui induira, par la suite, la convergence nominale. A l'opposé, imitant l'Union Européenne, l'UEMOA a opté pour une convergence nominale en espérant que celle-ci induira la convergence réelle.*

<sup>6</sup> *LOUFIR, Reichlin L. (1993), « Convergence nominale et réelle parmi les pays de la CEE et de l'AELE », Revue de l'OFCE, n° 43, Janvier 1993, pp. 69-87.*

de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, sous la forme d'un Acte additionnel au Traité. Le respect des critères de convergence retenus dans ce pacte est censé assainir la situation économique et les politiques macroéconomiques des pays de l'Union, et assurer une évolution harmonieuse et sans « cavalier solitaire » des pays membres<sup>7</sup>.

Aussi, le fonctionnement de l'UEMOA se repose-t-il sur une cession partielle de souveraineté par les Etats membres, au profit d'institutions communes dans des domaines où l'action communautaire est plus efficace que les actions nationales isolées. A l'analyse, il s'agit moins d'un abandon que d'un partage de souveraineté pour des intérêts communs, bien compris. L'UEMOA s'était fixée, dans son application, comme horizon de convergence le 31 décembre 2002. Mais, à cette échéance, l'horizon a été reporté en 2005. En effet, plusieurs études ont montré les difficultés pour les pays de l'UEMOA à remplir les critères de convergence retenus.

Dans le cadre de cette étude, nous tentons de porter un regard critique sur les enjeux d'intégration des économies nationales, de faire un bref rappel sur les conditions d'optimalité d'une telle union et d'apprécier l'état de la convergence des économies à l'échéance. Plus spécifiquement, il s'agit d'apprécier dans quelle mesure l'on peut dire si oui ou non, les Etats membres de l'UEMOA se convergent-ils ? Et, si oui, vers quelles cibles convergent-ils et à quel degré ?

Pour ce faire, nous avons opté pour le modèle de co-intégration qui est une démarche économétrique très adaptée pour une telle étude.

L'étude porte sur la période 1980-2005. Ce choix trouve son explication à travers deux faits majeurs. D'une part la décennie 80,

---

<sup>7</sup> BAMBA, N. L. et K. Diomandé (2000), « Y a-t-il convergence des performances macroéconomiques au sein de l'UEMOA? »

décennie de programmes d'ajustement, avait comme conséquence l'homogénéité de politiques économiques du fait de ces programmes à travers les réformes fiscales et sectorielles et, d'autre part, l'adoption et la mise en oeuvre du pacte de convergence à partir du 21 décembre 1999. Cependant, faute des données et compte tenu de son adhésion récente à l'UMOA, la Guinée Bissau<sup>8</sup> n'est pas considérée dans notre étude. Aussi, allons-nous, avant de dégager toute opinion, réaliser le test de co-intégration de JOHANSEN uniquement sur les critères dont nous disposons de toutes les informations sur la période d'étude (le ratio du solde budgétaire de base, le ratio du taux d'inflation, le ratio des encours de la dette et le ratio de la masse salariale). Les données de l'année 2005 sont des prévisions réalisées par les services officiels de l'UEMOA.

Ainsi, pour appréhender et élucider notre questionnement nous allons, au chapitre premier, présenter un aperçu général de la situation économique des Etats membres de l'union monétaire ouest africaine (UMOA). Puis, au chapitre deuxième, exposer quelques revues théoriques ainsi que la méthodologie de notre analyse. Et, enfin dans le chapitre troisième, nous allons procéder à l'évaluation empirique et l'interprétation de résultats avant de faire quelques propositions de politique économique pour une convergence optimale en guise de conclusion.

---

<sup>8</sup> *La guinée Bissau a adhéré à l'UMOA et à l'UEMOA le mars 1997.*

## **Chapitre I :**

# **Aperçu général du processus d'intégration monétaire et économique de la zone franc ouest africaine**

Afin de parachever le processus d'intégration, en plus du volet monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), on a songé à introduire le volet économique par la mise en place de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) le 10 janvier 1994. Cette union est un cas d'intégration monétaire fort intéressant. Elle est une union « complète » en ce sens que ses membres ont une monnaie commune et entièrement convertible émise par une banque centrale supranationale qui surveille les opérations d'un compte commun de devises. Malgré les contraintes statutaires ou autres auxquelles ils étaient sujets dans le cadre de l'UMOA, les pays membres gardaient une certaine liberté en matière budgétaire, commerciale et fiscale. Le besoin d'une plus grande harmonisation des politiques économiques fut en effet une des principales raisons de la mise en place de l'UEMOA.

Cependant, les mécanismes de gestion de politique monétaire, restent inchangés en dépit de l'élargissement des fonctions de l'UMOA au sein d'une nouvelle union économique et monétaire. Ces mécanismes présentent un intérêt manifeste. Ils comportent l'utilisation d'une monnaie entièrement convertible soutenue par un pays du G7, la possibilité d'investir sans risque de change dans la zone franc, des économies d'échelle dues à l'émission d'une monnaie commune, et l'existence d'une banque centrale apolitique en mesure de poursuivre des politiques cohérentes dans le temps. Pour les pays membres, ces mécanismes impliquent la perte du taux de change comme instrument de politique macroéconomique.

Cependant, l'incapacité des pays membres de l'UMOA à procéder, même collectivement, à une dévaluation du franc CFA a été l'objet des grands débats pendant la crise des décennies 1980 et 1990. En effet, avec la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, et la gestion réussie de cette dévaluation jusqu'à présent, l'UEMOA semble pouvoir mieux relever le défi de l'ajustement.

Ainsi, nous allons voir dans ce chapitre les fondements théoriques de l'UMOA ainsi que les obstacles auxquels cette union fait face et l'émergence d'un nouveau cadre économique ouest africain.

## **Section I : Les fondements théoriques de l'UMOA**

Depuis les premiers jours de l'indépendance politique, nombre de facteurs circonstanciels sociopolitique et socioéconomique ont rendu urgent le besoin de s'attacher agressivement aux buts et objectifs de l'intégration économique en forgeant de véritables liens sous-régionaux et même régionaux en Afrique.

### **I.1. Les fondements politique et économique**

Les dirigeants des pays africains se sont attachés, dès les indépendances, à mettre des « unions » en place en vue d'une intégration adéquate. Ces dernières impliquent une certaine mesure d'harmonisation des politiques économiques, monétaires, fiscales, sociales et anti-cycliques (B. Balassa, 1991)<sup>9</sup>.

C'est pourquoi, dès le 12 juin 1959, le Président de la communauté prend cinq décisions qui forment la charte économique et financière d'une telle organisation. Cependant, avant l'entrée en vigueur de ces décisions, le Général de Gaulle avait déjà pris des

---

<sup>9</sup> BALASSA Bela (1991), « *Theory of economic integration* », London, Georges Allent, Vol. XIII, P.304.

mesures relatives à la monnaie : la création du nouveau franc, la transformation de l'Institut d'émission de l'AOF et du Togo en Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la légalisation de l'ancrage du franc CFA (franc de la communauté financière africaine) au Franc français.

Ainsi, l'union monétaire ouest africaine (UMOA) a été créée en 1964 par un accord de base signé par le Bénin, le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal et le Togo. L'objectif en était de reconnaître une monnaie commune qui serait émise par la BCEAO ; l'unité monétaire étant le F.CFA. En 1973, les Etats de l'union signaient avec la France un traité assurant la libre conversion de cette monnaie. En outre, la BCEAO est régie par le même traité qui établit l'UMOA. Cependant, elle a le privilège exclusif d'émettre la monnaie ayant cours légal dans les Etats membres de l'union. Afin de promouvoir un développement équilibré et de renforcer l'intégration économique des Etats membres, au courant de la même année (1973), ces derniers ont conclu un accord portant création de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

En effet, pour le bon fonctionnement de l'organisation, un cadre institutionnel fut défini de même que les objectifs et les instruments de politique monétaire.

## **I.2. La formulation de politique monétaire**

### **I.2.1. Le cadre institutionnel**

Les textes constitutifs de l'union instituent une monnaie et un Institut d'émission uniques<sup>10</sup>. Par ailleurs, l'article 12 du Traité de l'UMOA confie au conseil des Ministres de l'union la responsabilité de la politique monétaire.

---

<sup>10</sup> *article 1 du Traité de l'UMOA du 14 novembre 1973*

Toutefois, les pays membres de l'union s'engagent à centraliser à la BCEAO leurs avoirs monétaires extérieurs<sup>11</sup>. Par ailleurs, l'article 16 indique que le montant total des concours consentis par la Banque Centrale à un Etat de l'union ne peut pas dépasser un montant égal à 20% des recettes fiscales nationales de l'année budgétaire précédente. Quant à l'article 52 des statuts de la BCEAO, il confie au conseil des Ministres de l'union, des comités de crédit, à l'échelon national. Enfin, l'article 44 des statuts de la BCEAO indique que le Gouverneur fait exécuter les décisions du conseil des Ministres et du conseil d'administration.

En outre, aux termes de l'accord de coopération monétaire du 4 décembre 1973 entre la France et les pays membres de l'UMOA, l'Etat français garantit la convertibilité du F.CFA émis par la BCEAO en lui consentant un droit de tirage illimité sur un compte d'opérations ouvert auprès du trésor français. Cependant, l'article 5 de la convention de compte d'opérations entre la France et les pays de l'UMOA du 4 décembre 1973 prévoit que lorsque le compte d'opérations devient débiteur, la BCEAO fait usage des droits qui lui sont reconnus<sup>12</sup>.

Ainsi, le cadre institutionnel vise un certain nombre d'objectifs communs aux Etats de l'union.

### **I.2.2. Les objectifs de l'UMOA**

Conformément à l'article 12 du traité de l'UMOA, le conseil des Ministres des Finances de l'union « définit la politique monétaire et de crédit afin d'assurer la sauvegarde de la monnaie commune et de pourvoir au financement de l'activité et du développement économique des Etats de l'union ».

---

<sup>11</sup> article 4 du Traité de l'UMOA du 14 novembre 1973

<sup>12</sup> article 20 du traité de l'UMOA (cession forcée à son profit des devises détenues par les organismes publics et privés ressortissants de l'union).

Cependant, les objectifs de politique monétaire s'inscrivent dans le cadre de « convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale »<sup>13</sup> et doivent soutenir l'intégration économique de l'union<sup>14</sup>.

Par ailleurs, les statuts de la BCEAO précisent un objectif intermédiaire de la politique monétaire. Ainsi, l'article 51 stipule que le rapport entre le montant des avoirs extérieurs de la banque et le montant moyen de ses engagements à vue doit être supérieur à 20%. Dans le cas contraire, le conseil d'administration de la BCEAO doit prendre toutes les dispositions appropriées pour rétablir le rapport au seuil statutaire.

Ainsi, pour un meilleur cadrage de la politique monétaire de l'union, la BCEAO dispose de certains instruments.

### **I.2.3. Les instruments de politique monétaire**

La BCEAO dispose de trois types d'instruments : les plafonds des concours globaux aux Etats, aux banques et aux établissements financiers fixés dans le cadre des programmes monétaires ; les réserves obligatoires et les taux d'intérêt directeurs.

En effet, d'une part, aux plafonds des concours aux banques s'ajoutent les plafonds des concours aux Etats : avances statutaires au titre de l'article 16 des statuts de la BCEAO et depuis 1994, l'encours des titres représentatifs des créances consolidées sur les Etats dans la mesure où la BCEAO s'est engagée à reprendre la totalité de ces titres à l'initiative du détenteur.

---

<sup>13</sup> article 4 du traité de l'UEMOA du 11 janvier 1994.

<sup>14</sup> article 62 du traité de l'UEMOA du 11 janvier 1994.

D'autre part, le système de réserves obligatoires a été mis en place en octobre 1993. Pour les banques, l'assiette des réserves est constituée par les dépôts à vue et les crédits à court terme hors crédits de campagne. Quant aux établissements financiers non bancaires, ils sont astreints à des réserves assises sur les emplois de clientèle diminués des emprunts aux agents financiers. Et, les titres représentatifs des créances consolidées sur les Etats, déposés en compte courant sur les livres de la BCEAO, sont admis en représentation des réserves obligatoires.

Enfin, les réformes mises en place en octobre 1993 (procédure d'adjudication hebdomadaire simultanément pour les injections et les retraits de liquidités) puis en juillet 1996 (réforme de la procédure d'adjudication) visent à conférer aux taux d'intérêt un rôle central comme instrument de la régulation monétaire. Dans ce but, le marché interbancaire doit être développé pour servir de canal de transmission aux signaux de l'Institut d'émission en matière de taux d'intérêt. Toutefois, l'UMOA est assaillie par un bon nombre d'obstacles.

## **Section II : Les obstacles majeurs de l'UMOA**

L'UMOA en tant qu'une union, elle est, donc une expression de la volonté d'un certain nombre d'Etats désireux de résoudre en commun, dans un cadre spatial donné les problèmes monétaires, mais aussi, économiques, sociaux et même politiques qui se posent à eux.

En effet, la conscience des masses de la nécessité historique d'union dans un cadre donné et la volonté de la réaliser s'expriment dans la politique des Etats. Elles sont le facteur indispensable, non seulement à la constitution de relations monétaires et économiques permanentes, mais aussi à leur cohésion et à leur délimitation spatiale.

Cependant, certains obstacles économiques, financiers, institutionnels et politiques entravent quelques fois la bonne marche de l'UMOA.

## **II.1. Les obstacles d'ordre économique et d'ordre financier**

La batterie des critères économiques et financiers constitutifs d'une zone monétaire optimale, sont principalement :

- la mobilité des facteurs de production (Mundell, 1961),
- l'ouverture des économies (Mc Kinnon, 1963),
- la diversification de l'activité économique (Kenen, 1969),
- le degré d'intégration financière et,
- l'intégration fiscale.

Mais, qu'en est-il de l'effectivité de ces critères dans la zone UMOA ?

### **II.1.1. Du point de vue économique**

Les critères économiques retenus pour une zone monétaire optimale sont de trois ordres : la mobilité des facteurs de production, le degré d'ouverture des économies et la diversification de l'activité économique.

#### **II.1.1.1. La mobilité des facteurs**

En ce qui concerne d'une part, la main d'œuvre, les flux financiers et l'investissement direct, la mobilité est beaucoup plus forte vis à vis de l'extérieur qu'à l'intérieur de la zone<sup>15</sup>. Par exemple, les échanges intra communautaires prouvent que la mobilité des facteurs

---

<sup>15</sup> A. Becart, A. O. Ossa : « Zone monétaire optimale et convergence dans les unions monétaires en Afrique. », congrès de Porto et Evora, 28-31 mai 1997.

est plus forte entre le Sénégal et la France ou entre le Sénégal et les Etats Unis d'Amérique qu'entre le Sénégal et tout autre pays de l'union<sup>16</sup>. Ici, il convient de reconnaître à la suite de Pigou (1989) que « les problèmes de l'emploi aggravés par la crise économique actuelle compliquent davantage le problème de la mobilité de la main d'œuvre et les législations nationales apportent des limitations importantes à la liberté de contracter en matière de travail ».

D'autre part, pour ce qui concerne les mouvements de capitaux, la liberté des transferts a connu des limites statutaires<sup>17</sup>. Ces dernières étaient mises en œuvre à des degrés divers. De plus, la politique monétaire est directe, et, les marchés financiers sont réglementés. Autrement dit les taux d'intérêts sont administrés et les pays membres de la zone ne disposent pas de surface économique suffisante pour développer des marchés monétaires et financiers dans un cadre national. D'ailleurs la Bourse des valeurs d'Abidjan créée dans les années 1970 n'est devenue Bourse Régionale des Valeurs Mobilières qu'en 1996. Mais, des efforts sont entrepris actuellement pour assoire un marché financier au niveau régional.

Par conséquent, le critère de Mundell (mobilité de facteurs) n'est nullement effectif dans l'espace l'UMOA.

### **II.1.1.2. Le degré d'ouverture des économies**

Concernant l'ouverture des économies, l'analyse est axée sur la distinction entre les biens échangeables et les biens non échangeables.

En effet, les biens échangeables peuvent être des biens exportables ou importables. Ainsi, le critère de réalisation d'une zone monétaire optimale est mesuré par le ratio, biens échangeables sur

---

<sup>16</sup> NDIAYE Ben Omar (1998), « L'optimalité de l'UEMOA. », mémoire de DEA d'économie, UCAD.

<sup>17</sup> H. Gerardin : « La zone franc : histoire et institutions. », éd. L'Harmattan, 1989, p. 127.

biens non échangeables. Cependant, ce ratio est difficile à appréhender en général. Il l'est encore plus dans les pays en développement. Quant aux autres ratios qui sont souvent utilisés comme : commerce extérieur sur PIB, commerce intra-zone sur commerce total sont souvent peu significatifs. D'ailleurs, il est constaté que, les échanges commerciaux intra-zone sont faibles et mêmes décroissants dans certains cas<sup>18</sup>.

Par conséquent le critère de Mc Kinnon (ouverture des économies) n'est pas non plus vérifié dans la zone.

### **II.1.1.3. la diversification de l'activité économique**

Les Etats membres de l'UMOA sont dans leur majorité des mono producteurs voire des monocultures d'exportation avec un faible développement industriel. C'est pourquoi, ils sont souvent handicapés par l'instabilité des cours des matières premières.

En outre, l'arbitrage entre changes fixes et changes flexibles paraît peu plausible car il est peu pertinent dans les pays en développement et ceux de L'UMOA en particulier.

En tout état de cause, le critère de KENEN (diversification de l'activité économique) n'est pas non plus vérifié au sein de l'union.

### **II.1.2. Du point de vue financier**

Les critères financiers d'une zone monétaire optimale sont de deux ordres : le degré d'intégration financière et l'intégration fiscale.

#### **II.1.2.1. Le degré d'intégration financière**

Un degré élevé d'intégration des marchés financiers élimine la nécessité des changes flexibles pour résorber les déséquilibres de

---

<sup>18</sup> Banque Mondiale : « L'Afrique Subsaharienne : de la crise à une croissance durable. », Washington D. C., 1989, p. 346.

balance de paiements. Ainsi, une zone monétaire est optimale lorsqu'elle a un fort degré d'intégration des marchés financiers, donc ce qui veut dire que les pays peuvent facilement soutenir leur monnaie sur le marché de change grâce à la mobilité des facteurs. Or, le degré d'intégration financière dans la zone UEMOA est faible ; d'où les insuffisances de cette dernière en matière d'intégration financière.

### **II.1.2.2. L'intégration fiscale.**

Un haut degré d'intégration fiscale entre deux pays permet de mieux amortir les divers chocs à travers les transferts fiscaux d'une région à faible taux de chômage vers une région à taux de chômage élevé. Or, certaines contraintes spécifiques aux Etats membres de l'union ne sont pas de nature à parfaire l'intégration fiscale.

Toutefois, il demeure que l'ensemble de tous les critères analysés n'épuise pas tous les contours et toutes les questions relatives aux anticipations rationnelles et à l'inefficacité de politique monétaire. C'est pourquoi, il est nécessaire d'élaborer des nouvelles approches afin de formuler de nouveaux critères de référence.

## **II.2. Les obstacles d'ordre institutionnel**

Les mécanismes institutionnels de l'UMOA ont fait l'objet de nombreuses publications même si par ailleurs leur mise en œuvre ne demeure néanmoins pas sans difficulté. Cependant, l'Union est dirigée par la conférence des chefs d'État, et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) par un Conseil ministériel comprenant les ministres des Finances des différents pays membres. En principe, chacun des pays, y compris la France, a voix au chapitre dans les

décisions de la BCEAO en disposant d'un « vote ». Toutefois, dans la pratique, les décisions sont prises par consensus.

En effet, la BCEAO procède à une programmation annuelle des besoins de crédit, pour l'Union et par pays membre, avant d'en décider l'affectation. Statutairement, les emprunts des gouvernements auprès de la BCEAO sont limités à 20% de leurs rentrées budgétaires de l'année précédente. Par ailleurs, les gouvernements sont libres d'emprunter sur le marché intérieur ou extérieur, et sont tenus uniquement d'en aviser la banque centrale.

En principe, chaque membre doit affecter 65% de ses réserves de devises à un compte d'opérations tenu par la BCEAO et établi au trésor français à Paris. Toutefois, tout déficit de balance de paiements d'un État membre est comblé par les avoirs extérieurs des autres membres. Cependant, si le bilan global du compte d'opérations baisse, on peut faire appel aux 35% restants des réserves. Et, si cela ne suffit pas, un plan de « gestion de crise » prend le relais. Ainsi, le Trésor français se doit d'augmenter le compte d'une manière illimitée et inconditionnelle. C'est ainsi que se présente dans la pratique la garantie française de l'entière convertibilité du franc CFA<sup>19</sup>.

### **II.3. Les obstacles d'ordre Politique**

La prise en compte de la dimension régionale dans les politiques nationales dépend en grande partie des capacités de l'administration centrale et du niveau de coordination interministérielle.

En effet, une des difficultés auxquelles les Etats membres ont à faire face est que le Conseil des ministres statuaire, celui qui prend au final les décisions avant la conférence des chefs d'Etat, est composé des

---

<sup>19</sup> Ce régime a permis d'assurer le maintien de la parité au taux de 1 FF = 50 FCFA de 1948 au 1<sup>er</sup> janvier 1994, date à laquelle cette parité fut portée à 1 FF = 100 FCFA.

ministres de l'Economie et des Finances. Cette structure se retrouve au niveau des réunions des experts statutaires. Ainsi, une telle architecture n'est pas neutre dans l'émergence de certaines difficultés au sein de l'union. En effet, toutes les informations arrivent au niveau des experts statutaires, qui n'ont pas forcément vocation à coordonner des réflexions interministérielles. Aussi, est-il que dans certains pays (Mali, Guinée Bissau par exemple) la rotation rapide de certains cadres administratifs pénalise le suivi des politiques et la coordination interministérielle.

En outre, si les experts statutaires provenaient de départements de l'administration en charge des questions d'intégration régionale, on peut estimer que l'approche serait différente, même si cela ne résoudrait pas automatiquement toutes les difficultés de coordination.

C'est pourquoi, face à des tels manquements que fait l'objet l'union monétaire et dans le souci de les corriger, que les Etats membres ont jugé impératif de compléter celle-ci par une union économique.

### **Section III : L'émergence d'un nouveau cadre économique ouest africain : UEMOA**

L'union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) vise à établir un espace économique intégré en s'appuyant sur la monnaie commune des Etats membres, le F. CFA.

Effet cette union a été créée le 10 janvier 1994, à la suite de la dévaluation de 50% du F.FCA, commun aux Etats membres et arrimé à l'époque au FF, désormais à l'euro. Elle doit permettre une meilleure insertion de ces pays dans l'économie mondiale et ouvrir ainsi des perspectives nouvelles de développement économique et social.

Cependant, à sa création, l'UEMOA regroupait sept pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo). Mais, le 2 mai 1997, la Guinée-Bissau, ancienne colonie portugaise, fait son entrée dans l'union portant dès lors le nombre des Etats membres à huit (8).

Ainsi, afin de créer une dynamique d'intégration des pays membres, des objectifs, des organes institutionnels et un mécanisme de fonctionnement ont été clairement définis et mis en place.

### **III.1. Les objectifs de l'UEMOA**

Dans le souci de renforcer la cohésion de l'Union, les Etats membres de l'UMOA ont décidé d'étendre le domaine monétaire au domaine économique ; ce qui a conduit à la mise en place d'une nouvelle Union, l'UEMOA, par de nouveaux transferts de souveraineté.

Ainsi, les objectifs de l'UEMOA, définis dans l'article 4 du Traité de l'union, s'articulent autour des points suivants :

- renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
- assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- créer un marché commun entre les Etats membres, basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;

- instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en oeuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines ;
- harmoniser, dans la mesure nécessaire, le bon fonctionnement du marché commun, les législations, et particulièrement la fiscalité des Etats membres.

Toutefois, la réalisation de ces objectifs repose sur l'assainissement du cadre macroéconomique et réglementaire, l'unification des espaces économiques nationaux et l'harmonisation des politiques sectorielles.

### **III.1.1. L'assainissement du cadre macroéconomique et réglementaire**

Il est un facteur indispensable à la compétitivité. Il s'agit essentiellement dans un premier temps, d'organiser la convergence des politiques budgétaires et leur mise en cohérence avec la politique monétaire commune, ainsi que la rationalisation et l'harmonisation des législations régissant l'activité économique. Cela suppose alors l'harmonisation des fiscalités intérieures visant d'abord la rationalisation de la fiscalité indirecte par la généralisation de la taxe sur valeur ajoutée (TVA), le réexamen dans une perspective sous-régionale de la fiscalité pétrolière et l'élargissement de l'assiette par la fiscalisation du secteur informel. Ensuite, il sera procédé de manière graduelle à l'harmonisation de la fiscalité directe, en accordant une priorité à la fiscalité de l'épargne, des valeurs mobilières et des instruments financiers, dans la perspective de la mise en place du marché financier régional.

Par ailleurs, l'harmonisation du droit des affaires vise à adopter le cadre réglementaire aux mutations socioéconomiques de l'heure. Ainsi, les réformes envisagées tiendront compte des dispositions arrêtées en application du traité instituant l'organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (OHADA).

Enfin, le traité a défini un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques nationales qui sera axé en priorité sur l'organisation d'une convergence effective des politiques budgétaires. Cette convergence sera articulée autour d'indicateurs précis et chiffrés.

### **III.1.2. L'unification des marchés nationaux**

L'importance accordée à l'unification des espaces économiques nationaux vise à lever les entraves liées :

- d'une part, à l'inadéquation du cadre juridique, réglementaire et fiscal de l'activité économique des Etats membres aux mutations de l'économie contemporaine et ;
- d'autre part, à la fragmentation des marchés nationaux.

En outre, cette unification des marchés nationaux traduit la volonté des Etats à compléter les actions de rénovation de la politique monétaire, notamment par la mise en place d'une union douanière véritable et d'un marché financier régional intégré.

#### **III.1.2.1. La mise en place d'une union douanière**

L'union douanière visera à rendre la zone plus attractive, tant en termes de marchés que du point de vue de la rentabilisation des investissements. En effet, elle garantira aux résidents de l'UEMOA les

quatre libertés fondamentales de circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes (y compris les droits de résidence, de travail et d'établissement).

Toutefois, l'union douanière sera articulée autour de :

- la reconnaissance, tant pour les échanges de produits du cru (produits non transformés) que pour ceux de produits industriels originaires des Etats membres, d'une préférence communautaire consistant en une franchise des droits de douane ;
- la mise en place, vis-à-vis des pays tiers, d'un tarif extérieur commun (TEC) dont le niveau prendra en compte la nécessité d'assurer à certains secteurs une protection adéquate, mais temporaire, de manière à éviter de perpétuer des rentes de situation contre-productives.

En effet, les réformes prévues à ce titre visent la mise en place d'un système tarifaire propice à une meilleure allocation des ressources productives, à l'amélioration de la compétitivité des économies des pays membres et à l'intensification de leurs échanges réciproques.

Cependant, outre la nécessité d'une protection appropriée et temporaire de certains secteurs, le schéma tarifaire de l'UEMOA sera fixé de manière à minimiser son impact sur les finances publiques. Ainsi, le principe retenu en la matière est la neutralité financière des réformes envisagées. Ces dernières, ne devront pas, dans la mesure du possible, avoir un impact négatif sur les recettes des Etats. En effet, l'importance accordée à ce principe, tout comme à ceux de modestie et d'autonomie financières, résulte du fait que toute réforme imposant des contraintes supplémentaires aux budgets nationaux risque de compromettre la viabilité du schéma d'intégration.

Par ailleurs, grâce à l'union douanière, les entreprises établies dans la zone disposeront d'un marché élargi et intégré, en lieu et place des marchés nationaux étroits et cloisonnés. Ainsi, sur un tel marché élargi comptant plus de 72 millions de consommateurs, les entreprises pourront écouler librement et à des conditions préférentielles, leurs productions. Il constituera un atout indéniable pour les entreprises établies dans les Etats membres. En effet, celles-ci y trouveront des conditions propices à la réalisation d'économies d'échelle et à l'ajustement de leurs coûts de production aux exigences de la compétition internationale.

### **III.1.2.2. Le marché financier régional**

La mise en place d'un marché financier régional dans l'UEMOA contribuera à diversifier les sources de financement de l'activité économique. Ainsi, la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) établie à Abidjan et disposant d'antennes dans chaque Etat membre, assurera aux entreprises, en complément aux concours bancaires, les financements longs, plus adaptés à leurs besoins d'investissement. Elle participera également à la diversification des possibilités de financement des Trésors nationaux, tout en incitant les Etats à une meilleure gestion des finances publiques. La BRVM est ainsi appelée à constituer un puissant levier pour l'intégration et le développement économique de l'UEMOA.

Au total, le schéma d'intégration économique de l'UEMOA vise à instaurer, dans cette zone, les conditions d'émergence d'un espace véritablement intégré, au triple plan juridique, économique et financier, par une intégration des politiques, des règles et des marchés. Ainsi, il cherche à corriger les effets de la "balkanisation" économique

des Etats membres en restaurant des bases élargies et en instaurant des conditions propices à une croissance saine, durable et autoentretenu.

Toutefois, ce schéma reste fondamentalement ouvert, car il a pour objet de contribuer à la consolidation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et à l'avènement de la Communauté Economique africaine, conformément aux aspirations de ses fondateurs. C'est pourquoi, le traité prévoit la possibilité, pour tout pays ouest africain, soit d'adhérer à l'UEMOA, soit de s'associer à l'une ou à l'ensemble des politiques sectorielles. En effet, ce traité vise à organiser la coopération entre l'UEMOA, les institutions et les pays soucieux de promouvoir l'intégration des économies, notamment en Afrique.

Ainsi, le projet d'intégration régionale de l'UEMOA constitue un pari sur l'avenir, assurément porteur d'enjeux considérables. Cependant, sa réussite conditionnera, dans une large mesure, les progrès de l'intégration en Afrique et l'insertion harmonieuse des Etats membres dans l'environnement international, marqué par une compétition plus âpre que jamais<sup>20</sup>.

### **III.1.3. L'harmonisation des politiques sectorielles**

La mise en œuvre de politiques sectorielles communes, appuyée par la rénovation du cadre macroéconomique et réglementaire de l'activité économique, conjuguée à l'unification des espaces économiques nationaux visera les domaines vitaux pour les économies des Etats membres. Il s'agira en particulier des domaines suivants : les

---

<sup>20</sup> KASSE M. (2003), « Intégration et partenariat en Afrique : De l'UEMOA au NEPAD », éditions Silex/ Nouvelles du sud.

ressources humaines, l'éducation et la formation, l'agriculture, l'environnement, l'énergie, les mines, les infrastructures, l'industrie, les transports et communications, les investissements avec l'adoption d'un code communautaire, etc.

En effet, par les actions qui seront initiées dans ces domaines, il s'agira non pas de concurrencer le secteur privé dans les activités productrices, mais plutôt d'impulser et de soutenir celles-ci par l'amélioration et l'intégration des infrastructures socioéconomiques de base et de la recherche-développement.

Ainsi, le schéma d'intégration accorde également une importance particulière à l'équilibre de l'aménagement du territoire communautaire. En effet, Il convient de prévenir les risques d'un développement régional déséquilibré au profit des régions dotées, au départ, du meilleur potentiel productif. C'est pourquoi, le traité prévoit l'institution de fonds structurels destinés, en priorité, au financement d'infrastructures dans les régions les plus défavorisées.

## **III.2. Les organes institutionnels de l'UEMOA**

Le modèle institutionnel de l'Union européenne a largement inspiré l'architecture de l'UEMOA. Les organes de l'UEMOA sont, en effet, constitués par la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernements, le Conseil des ministres, la Commission, la Cour de Justice et la Cour des comptes.

### **III.2.1. La Conférence des chefs d'Etats**

Elle se réunit au moins une fois par an, et définit les grandes orientations politiques de l'Union. Elle adopte les actes additionnels, qui complètent le Traité sans le modifier.

### **III.2.2. Le Conseil des ministres**

Il assure la mise en œuvre des orientations générales décidées par la Conférence des chefs d'Etats. Ce conseil se réunit au moins deux fois par an. Il est composé des ministres en charge de l'Economie, de Finances et du Plan des Etats membres.

Toutefois, les décisions qui ne portent pas principalement sur la politique économique et financière sont d'abord examinées par les ministres compétents. C'est le cas pour les questions politiques et de souveraineté, pour lesquelles les ministres des Affaires Etrangères siègent au Conseil des ministres de l'UEMOA.

Cependant, les délibérations du Conseil des ministres sont préparées par un comité des experts, composé de représentants des Etats membres. Mais, la délibération finale revient au Conseil des ministres statutaire. Aussi, la Commission de l'UEMOA est-elle représentée aux réunions du Comité des experts. Le Comité adopte des avis transmis au Conseil. Et, ce dernier édicte des règlements, des directives et des décisions, et peut formuler des recommandations ou des avis.

### **III.2.3. La Commission de l'UEMOA**

La commission de l'UEMOA a pour rôles essentiels :

- de transmettre à la Conférence et au Conseil les recommandations et avis qu'elle juge utiles à la préservation et au développement de l'Union ;
- d'exercer le pouvoir d'exécution des actes pris par le Conseil, par délégation expresse et sous le contrôle de celui-ci ;
- d'exécuter le budget de l'Union ;

- de recueillir les informations utiles à l'accomplissement de sa mission.

Toutefois, la Commission établit un rapport annuel sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union et assure la publication du bulletin officiel de l'Union.

La commission est composée de Commissaires nommés pour 4 ans renouvelables, ressortissants des Etats membres. Le nombre de Commissaires est fixé par la Conférence. Ils sont 8, un par Etat membre. Parmi eux, la Conférence désigne le Président de la Commission pour un mandat. En effet, cette désignation doit être faite de façon à ce que tous les Etats membres soient appelés successivement à la présidence de la Commission. Et, c'est le Président qui détermine l'organigramme des services de la Commission et qui assure les nominations aux différents postes.

Par ailleurs, le Gouverneur de la BCEAO participe aux réunions de la Commission, avec voix consultative.

### **III.2.4. Les autres organes**

Des organes de contrôle parlementaire sont prévus dans le Traité de l'UEMOA. En attendant la création d'un Parlement de l'Union, un Comité interparlementaire est composé de cinq représentants de chaque Etat membre, désignés par l'organe législatif de l'Etat. Ce Comité, qui se réunit au moins une fois par an, doit contribuer aux efforts d'intégration par le débat et le dialogue, et exprimer ses vues par des résolutions ou des rapports. En effet, le Traité portant création du Parlement de l'Union a été adopté par la Conférence des chefs d'Etats le 29 janvier 2003. Ainsi, les députés seront élus pour 5 ans au suffrage universel direct. La consultation du Parlement sera obligatoire sur

certains domaines, en particulier les questions budgétaires et les politiques sectorielles communes.

S'agissant du contrôle juridictionnel, il est assuré par la Cour de Justice. Cette dernière, doit veiller au respect du droit pour l'application et l'interprétation du Traité. Quant à la Cour des comptes, elle contrôle l'ensemble des organes de l'Union.

Par ailleurs, la Chambre consulaire régionale a un rôle consultatif. Elle doit permettre l'implication du secteur privé dans le processus d'intégration régionale. Elle est composée des chambres consulaires nationales, des associations professionnelles et des organisations patronales des Etats membres.

Enfin, la BCEAO et la BOAD, institutions spécialisées autonomes de l'Union concourent en toute indépendance à la réalisation des objectifs du Traité de l'UEMOA. Aussi, sont-elles représentées lors des réunions des différentes instances de l'UEMOA.

### **III.3. Le mécanisme du fonctionnement de l'UEMOA**

Le régime juridique, le mécanisme de la prise de décision et la source du budget sont autant de facteurs qui conditionnent le bon fonctionnement de l'union.

#### **III.3.1. Le régime juridique**

Les règlements, du Conseil ou de la Commission, ont une portée générale et sont directement applicables dans les Etats membres. Les directives du Conseil lient les Etats membres quant aux résultats à atteindre. Les décisions du Conseil sont obligatoires pour les

destinataires qu'elles désignent. Tous les actes pris par les organes de l'UEMOA sont publiés au Bulletin officiel et rentrent en vigueur à la date de publication.

Cependant, le transfert de souveraineté des Etats membres vers l'UEMOA, dans les secteurs couverts par les compétences de celle-ci, est relativement important. En effet, l'article 6 du Traité stipule que tous les actes arrêtés par les organes de l'Union sont appliqués dans les Etats membres nonobstant toute législation nationale contraire, antérieure ou postérieure. Autrement dit, les actes s'appliquent immédiatement, sans nécessité de transposition dans la législation d'un Etat membre.

### **III.3.2. La prise de décision**

Les actes juridiques sont soumis à l'adoption du Conseil des ministres sur proposition de la Commission. Le Conseil ne peut faire d'amendement à cette proposition qu'en statuant à l'unanimité de ses membres. Les décisions concernant le fonctionnement des organes de l'Union, le budget de l'Union, les grandes orientations sur les politiques économiques, se prennent à la majorité de 2/3.

Pourtant, au sein du Comité des experts, les décisions se prennent à la majorité des membres présents. En tout état de cause les Etats-membres ne s'apaisent pas sur le fait que certains pays pèsent plus que d'autres dans les discussions. Ici, le facteur le plus important reste le niveau de préparation par les Etats membres des réunions des experts. Car, la préparation peut être rendue difficile soit par une défaillance interne aux Etats (manque de coordination par exemple) ou par des défauts de fonctionnement de la Commission (documents transmis trop tard, changement d'ordre du jour pendant la réunion par exemple).

Toutefois, les délibérations de la Commission sont prises à la majorité simple des membres. Mais, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

### **III.3.3. Le budget de l'Union**

Les ressources de l'union sont de deux sortes :

- Les ressources propres qui sont constituées du montant obtenu par le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) sur toutes les marchandises importées dans l'UEMOA. Initialement fixé à 0,5 %, le PCS a été relevé à 1 % depuis le 1er janvier 2000 ;
- Les aides extérieures représentent-elles aussi une part importante dans le budget de l'UEMOA (Union européenne, coopération française, FAO...).

Appuyée par l'expérience d'une vingtaine d'années, depuis les dernières grandes réformes institutionnelles dont elle a été l'objet, l'UMOA semble pouvoir offrir aujourd'hui, ne serait-ce qu'en partie, les conditions propices à un renforcement de l'intégration tant monétaire qu'économique, grâce son prolongement qu'est l'UEMOA.

Aussi, est-il important de scruter les analyses théoriques, les plus récentes, de quelques auteurs sur les processus d'intégration économique d'une part, de passer en revue les critères d'optimalité d'une zone monétaire (car une zone monétaire optimale conditionne une meilleurs intégration économique) d'autre part, afin de dégager les véritables défis de l'UEMOA.

## **Chapitre II :**

### **Approche théorique et méthodologie**

La convergence a fait l'objet de multiples études ces dernières années. A l'instar de la globalisation et de la compétitivité elle est au cœur des débats publics sur les politiques et les perspectives économiques des pays en développement. De même les travaux empiriques sont nombreux et variés. En effet, certains chercheurs étudient les variables nominales et financières du traité de Maastricht, d'autres comme QUAH (1990) ou BARRO (1991) privilégient l'étude de la convergence réelle.

Parallèlement, les méthodes se sont diversifiées allant d'une simple évaluation de la dispersion des variables à des concepts plus sophistiqués utilisant la co-intégration.

Ainsi, dans ce chapitre nous allons procéder à la présentation des différentes théories ou tout au moins celles qui déferlent la chronique économique en matière d'intégration, ce qui fera l'objet de notre première section ; puis dans la seconde section, faire une présentation assez succincte de la méthodologie pour laquelle nous avons opté.

#### **Section I : Revue de la littérature**

La notion de convergence a trouvé son origine dans l'article classique de SOLOW (1956). Cependant, avec l'évolution de « l'économie-monde », des nouvelles approches notamment celles dites de la croissance endogène ont donné une nouvelle impulsion et un nouvel éclairage à la question de la convergence. En effet, elles ont fait

intervenir l'hétérogénéité des économies afin de prendre en compte le concept de convergence conditionnelle.

Toutefois, les recherches théoriques contemporaines comme les dernières expériences, particulièrement en Europe, montrent que le régionalisme, quelque soit le chemin emprunté, s'analyse désormais en terme de convergence. Cette dernière, est un concept qui désigne les interactions fortes qui existent entre les politiques économiques et sociales poursuivies par les différents Etats membres<sup>21</sup>.

## **I.1. L'intégration des pays et la théorie de la croissance endogène**

Le modèle néoclassique généralement étudié dans la théorie de la convergence est celui de SOLOW (1956). Cependant, avec l'évolution de « l'économie-monde » cette théorie est réfutée, puis des nouvelles théories notamment celles de convergence absolue, de convergence conditionnelle et de  $\beta$ -convergence ont pris le relais.

### **I.1.1. La thèse du rattrapage chez Solow**

Le modèle de Solow (1956), est le modèle néoclassique de référence en matière de convergence. En effet, le modèle de Solow laisse prévoir la diminution de la productivité marginale du capital lorsque le niveau par tête de celui-ci augmente. Il y a en conséquence un ralentissement du taux de croissance du capital et du produit par tête au fur et à mesure qu'augmente la richesse, le niveau de vie et le capital par tête.

Ainsi, l'équation fondamentale du modèle est une équation différentielle du type :

---

<sup>21</sup> M. KASSE (2003), *Intégration et partenariat en Afrique : de L'UEMOA au NEPAD*, éd. Silex/Nouvelles du Sud.

$$(dk/dt)/k = s \cdot f(k) - n \cdot k$$

Avec  $k$  = capital par tête,  
 $s$  = taux d'épargne,  
 $n$  = taux de croissance naturelle.

Dans ce modèle seul le capital par tête est considéré comme variable, toute chose étant égale par ailleurs.

Toutefois, la représentation graphique de cette équation illustre qu'il existe un point (E) appelé état régulier auquel l'économie tend nécessairement. Cet équilibre correspond à un niveau de capital par tête  $k^*$ . On constate que lorsque l'économie est à un niveau de capital par tête inférieur à  $k^*$ , il y aura un mouvement tendant à ramener l'économie à son état régulier (E). Il en est de même lorsque l'économie se situe à un niveau de capital par tête supérieur à  $k^*$ . Alors, l'auteur conclut qu'en partant d'un niveau initial quelconque toute l'économie tend nécessairement vers son état régulier qui est unique.

Par conséquent, la transmission internationale du savoir devrait permettre aux fonctions de production d'être identiques dans l'ensemble des pays, que ce soit ceux du « Nord » ou ceux du « Sud ». Autrement dit, si l'on suit cette proposition, on pourrait prédire à partir du modèle de Solow, une convergence des pays du « Nord » et ceux du « Sud ». Toutefois, l'auteur reconnaît qu'un tel processus est lent. Mais à long terme, on devrait assister à la convergence de tous les pays vers le même niveau de PIB par tête, les pays pauvres ayant tendance à accroître plus vite que les riches.

Cependant, la confrontation de la théorie avec les faits laisse subsister des contradictions dans le modèle de Solow. En effet, les applications empiriques montrent plutôt, que les pays riches continuent d'enregistrer des taux de croissance par tête plus élevés et que les pays pauvres. Ces derniers, initialement à quelques exceptions, ont toujours des taux de croissance par tête de plus en plus faibles, que ce soit par rapport aux pays riches ou dans le temps, surtout si l'on fait prévaloir l'hypothèse d'homogénéité des économies.

Ainsi, pour concilier la théorie et les observations empiriques sur la convergence, des nouvelles approches ont donné une nouvelle actualité et un nouvel éclairage à cette question.

### **I.1.2. Les théories de la convergence absolue et de la convergence conditionnelle**

BARRO R. (1990) a démontré que des pays associés en groupe auraient tendance à converger vers un niveau de vie commun ; d'où toute l'importance d'une intégration économique.

En outre, la distinction entre la convergence absolue et la convergence conditionnelle vient du fait que la dérivée du taux de croissance par tête par rapport au capital est négative. Cela signifie que les pays ayant un capital par tête faible vont connaître des taux de croissance plus importants que les pays à capital par tête élevé. Ce résultat est également analysé par SALAI I. Martin (1990) pour un groupe d'économies fermées ayant des caractéristiques similaires. En effet, le postulat selon lequel les pays pauvres ont une croissance plus rapide que les pays riches et cela quelque soit la différence de caractéristiques entre les deux types de pays est appelé convergence absolue.

Cependant, la convergence est dite conditionnelle lorsque celle-ci est obtenue en appliquant dans les économies concernées une certaine catégorie de politiques économiques. Dans ce type de convergence, il est admis une relation inverse entre le taux de croissance du PIB d'une année à l'autre. En effet, cette idée est inspirée du modèle de Solow où le capital par tête à l'état régulier est l'instrument privilégié. Par conséquent, ce dernier doit être maintenu autour de l'état régulier ; ce qui permet d'avoir cette relation inverse.

### **I.1.3. La théorie de $\beta$ -convergence**

La littérature empirique la plus récente utilise le concept de  $\beta$ -convergence. Ce dernier exprime le rapprochement des niveaux de développement en termes de taux de croissance et du revenu par tête. La  $\beta$ -convergence est caractérisée par une relation négative entre le taux de croissance cumulé sur une période donnée relativement longue et le niveau initial du PIB par habitant.

En effet,  $\beta$  mesure la vitesse de convergence. Toutefois, si les valeurs à l'état régulier sont égales pour tous en d'autres termes, les  $\beta_i$  pays ont tous le même état régulier, en toute logique, partant d'une situation initiale ( $Y_0$ ). Chaque pays devrait converger vers l'état régulier soit par le bas pour les pays « pauvres », qui auront une croissance plus rapide, et cela d'autant plus rapide qu'ils sont « pauvres », soit par le haut pour les plus « riches », qui ont déjà dépassé l'état régulier, et qui connaîtront une régression d'autant plus rapide qu'ils sont « riches ».

Ainsi, le modèle établi pour une telle étude par BARRO et SALAI I. Martin (1990) est le suivant :

$$\ln (Y_{it}/Y_{it-1}) = a - (1 - e^{-\beta}) * \ln (Y_{it}) + u$$

Avec  $Y_{it}$  = PIB/tête du pays  $i$ , à la date  $t$ ,

$a$  = coefficient constant de régression qui intègre la valeur à estimer,

$u$  = résidu,

$\beta$  = la vitesse du rattrapage.

Toutefois, dans un contexte de convergence, une valeur élevée de  $\beta$  est recherchée car elle implique une convergence poussée.

## **I.2. Les critères d'une zone monétaire optimale**

La théorie des zones monétaires optimales (ZMO) a été proposée par Mundell en 1961. A l'origine, la ZMO est définie comme une réunion d'espaces économiques qui sont soumis soit à un régime de monnaie unique, soit à un régime de change fixe entre les différentes monnaies qui ont cours dans la zone.

Les travaux sur cette question se sont élargis et ont permis de dégager plusieurs critères de définition d'une ZMO qui ont été catégorisés assez diversement : critères traditionnels et critères modernes relatifs à la convergence, critères économiques et critères financiers.

### **I.2.1. Les critères « traditionnels »**

Les critères traditionnels généralement retenus sont : la mobilité des facteurs (MUNDELL, 1961), le degré d'ouverture pour atteindre les objectifs de la politique monétaire et fiscale (Mc KINNON, 1963), le degré de diversification des économies nationales (KENEN, 1964).

En ce qui concerne les critères financiers, ils sont relatifs au degré d'intégration financière (INGAM, 1969 et SCITOVSKY, 1967) et à l'intégration fiscale (JOHNSON, 1975).

### **I.2.1.1. La mobilité des facteurs.**

Ce critère découle des travaux de MUNDELL (1961). Ce dernier, estime que la mobilité des facteurs de production à l'intérieur d'un espace est la condition principale de fonctionnement d'une zone monétaire optimale. En fait, le point de départ est l'adoption au besoin d'un postulat ricardien sur le commerce international, selon lequel la mobilité des biens équivaut à la mobilité des facteurs. Dès lors, la zone monétaire optimale peut se définir lorsque la mobilité des facteurs à l'intérieur de la zone est aussi forte que celle qui apparaît vis-à-vis de l'extérieur. Cependant, On ne peut maintenir le change fixe lorsqu'il y a mobilité interne des facteurs. Ainsi, la formule de changes flexibles sera plus avantageuse dans le cas où la mobilité de facteurs est plus faible à l'intérieur de la zone.

Cependant, ce critère se heurte d'une part à la critique de FLEMING qui considère que la mobilité internationale du capital devrait être la condition optimale d'une zone monétaire et d'autre part à celle de KENEN pour qui, ce critère est non seulement irréalisable mais en plus, il est rare. Et, au meilleur des cas, il ne s'applique essentiellement qu'à des zones monétaires optimales très petites et très nombreuses.

Par ailleurs, dans la même optique, SCITOVISKY (1967) et INGRAM (1969), ont montré qu'un fort degré d'intégration des marchés financiers élimine la nécessité de recourir au change flexible pour corriger les déséquilibres de la balance de paiement. Donc, plus

l'intégration financière est forte, plus les différentiels d'intérêt et de change, sont réduits. Les pays en question ont alors intérêt à participer à une union monétaire, à évoluer en régime de change fixe car les flux financiers viendront compenser les déficits de la balance de paiement.

### **I.2.1.2. Le degré d'ouverture des économies**

Ce critère découle des recherches de Mc KINNON (1963) qui définit une zone monétaire optimale comme une zone dans laquelle les politiques monétaire et fiscale sont utilisées pour trois objectifs (qui peuvent être contradictoires) : le plein emploi, la stabilité des prix et l'équilibre de la balance de paiement.

En effet, ce critère repose sur la distinction entre biens échangeables et biens non échangeables. Ainsi, lorsqu'une économie est ouverte, le rapport des biens échangeables sur biens non échangeable est très élevé. Dans ce cas d'espèce, le pays en question a intérêt à adopter un système de change fixe avec le reste du monde. En revanche, si l'économie est peu ouverte, le recours au flottement est plus avantageux. En conséquence, un fort degré d'ouverture devient donc un critère de réalisation d'une zone monétaire optimale.

Toutefois, bien que présentant un intérêt évident, ce critère comporte aussi des défauts importants (difficile à appréhender, ambigu).

### **I.2.1.3. La diversification des économies**

Ce critère découle de la théorie de KENEN (1964) pour qui un pays peut d'autant plus avoir recours à un taux de change fixe à l'intérieur d'une zone monétaire que son économie est très diversifiée.

En fait, une économie diversifiée a les moyens de compenser les effets néfastes de l'instabilité de certains produits (inflation-chômage). Par contre, une économie peu diversifiée doit donc recourir au change flexible.

### **I.2.2. Les critères « modernes »**

Ces critères sont dits « modernes » du fait de leur caractère récent. En effet, des recherches récentes ont renouvelé la problématique des critères de reconnaissance d'une zone monétaire optimale. Il faut souligner que les progrès de l'union européenne et le regain d'intérêt pour le régionalisme ont beaucoup contribué à la réouverture du débat.

Ainsi, ces nouvelles approches partent de la définition des conditions macroéconomiques devant être remplies par les pays candidats à une union monétaire. C'est pourquoi, leurs formulations s'inspirent des derniers développements de l'analyse macroéconomique et des expériences d'intégration en Europe.

En effet, ces critères sont de trois ordres à savoir la similitude de taux d'inflation, le degré d'intégration de politiques économiques et les critères macroéconomiques.

#### **I.2.2.1. La similitude de taux d'inflation**

Ce critère est tiré des travaux de HARBERLER, FLEMING et DE GRAUWE qui montrent que les déséquilibres de la balance de paiements viennent des divergences de développement structurel, des différences en matière d'agressivité commerciale et de politique monétaire. Cependant, l'accent est principalement mis sur les

perturbations d'ordre macroéconomique, relatives à l'offre et à la demande.

Ainsi, dans ce contexte une zone monétaire optimale sera celle dans laquelle on peut observer une similitude des taux d'inflation.

### **I.2.2.2. Le degré d'intégration des politiques économiques**

Dans le débat sur les zones monétaires optimales, certains auteurs comme INGRAM, HARBERLER, TOWER et WILLET, estiment que ce ne sont pas, à proprement parler, les critères économiques qui sont importants dans la définition d'une zone monétaire optimale, mais plutôt la compatibilité des politiques économiques entre les pays membres et leur aptitude à faire face à l'inflation et à la croissance. Car, c'est cela qui impose non seulement l'harmonisation mais aussi la coordination des politiques économiques, monétaires et budgétaires.

### **I.3. Les critères macroéconomiques**

A la différence des auteurs qui ont porté leurs analyses sur l'arbitrage entre changes fixes et changes flexibles et sur les conditions de réalisation d'une véritable union monétaire optimale, les travaux de BOURGUINAT comme celui de KINDLEBERGER s'orientent vers la recherche de critères macroéconomiques.

Ainsi, selon H. BOURGUINAT, on observe aujourd'hui un renouveau du régionalisme et cela de quelque façon que l'on observe les lignes d'évolution de la mondialisation. Dès lors, BOURGUINAT (1993) pense qu'il faut soumettre tout projet d'union monétaire à une sorte de

batterie d'indicateurs d'opportunité, qui repose sur deux conditions : d'une part, la circulation d'un actif acceptable à l'intérieur de la « zone » et d'autre part, la communauté ou au moins la proximité des préférences nationales en matière d'évolutions significatives (taux d'inflation, salaire réel, productivité, etc.).

En conséquence, le critère d'intégration va essentiellement reposer sur l'idée selon laquelle en dehors d'un consensus sur les déterminants essentiels des économies d'une zone, tout processus de monnaie unique est quasiment impossible.

Par ailleurs, sous le même angle de l'analyse macroéconomique, KINDLEBERGER formalise deux critères : l'intensité des échanges et l'intensité des préférences identiques aussi bien pour les biens et services échangés que pour les biens collectifs. Ainsi, les conditions d'optimalité d'une zone monétaire sont liées à des critères de nature macroéconomique.

En effet, avec la nouvelle architecture de « l'économie-monde », il est question de spécifier les enjeux véritables de la convergence des économies des pays membres de l'UEMOA.

#### **I.4. Les enjeux de la convergence des économies dans la zone UEMOA**

Aujourd'hui, la configuration de l'espace mondial révèle, à la fois, un élargissement et un approfondissement de la régionalisation avec un corollaire : l'affaiblissement et le recul de l'Etat-Nation. Comme R. REICH (1993)<sup>22</sup> l'a observé, « le nationalisme est un sentiment

---

<sup>22</sup> ROBERT REICH (1993), "L'économie mondialisée", col. Nouveaux Horizons, Ed. DUNOD. P. 103.

dangereux dans un monde interdépendant et que la tâche politique primordiale de chaque nation sera de faire face aux forces centrifuges de l'économie mondialisée. ».

Ainsi, en parcourant les différents traités et accords une dizaine de raisons ou objectifs motivent les pays membres à se converger (KASSE, 2003)<sup>23</sup>. Ces raisons sont :

- La première raison suppose l'intégration comme un moyen pour les « petits pays » d'être présents sur le marché mondial. Car ces pays quelles que soient leur taille et l'importance de leurs ressources, ne disposent que d'un très faible poids pour pouvoir marquer une présence significative sur le marché mondial. Cependant, le régionalisme leur offre des avantages comme la création de trafics, la réalisation d'économies d'échelle de production, de consommation ou de commercialisation, la réduction des coûts, etc. En conséquence, le régionalisme devient une sorte de marchepied vers le marché mondial.
- La deuxième raison est que l'intégration permet à certains pays de profiter des débouchés de proximité de leurs puissants voisins. De manière générale, la proximité géographique est une source d'approfondissement des échanges.
- La troisième raison est liée au fait que l'intégration offre un meilleur cadre d'exploitation des avantages comparatifs. Cela est valable à la fois pour les grands et pour les petits pays.
- La quatrième raison réside dans la possibilité d'une maîtrise collective des politiques économiques et monétaires pour rendre possibles l'assainissement des cadres macroéconomiques nationaux et la réalisation des réformes indispensables pour la

---

<sup>23</sup> KASSE M. (2003), « Intégration et partenariat en Afrique : De l'UEMOA au NEPAD », éditions Silex/ Nouvelles du sud. P. 41-43.

relance de croissance. Les forces motrices de la mondialisation sont des acteurs privés de grande dimension à savoir les firmes multinationales de production ou leurs filiales locales, les investisseurs sur les marchés financiers, les entreprises multinationales des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) et des autres services<sup>24</sup>. Ces acteurs tous puissants animent la compétitivité et la concurrence. Ce sont eux qui négocient souvent avec des Etats fortement affaiblis et ayant perdu l'essentiel de leurs moyens d'action sur les politiques économiques (faibles capacités de manipulation monétaire ou budgétaire, faible niveau commercial, etc.). Ainsi, cet affaiblissement conduit les Etats à rejoindre ou à constituer un bloc régional pour retrouver un minimum de marge de manœuvre dans la gestion de la politique économique et financière.

- La cinquième raison est liée à l'amélioration de la compétitivité intérieure par le recours aux facteurs de production localisés dans la région et la baisse des coûts de transaction consécutive à la réalisation d'infrastructures de base.
- La sixième raison est la recherche des avantages de l'organisation des relations commerciales de proximité car les pays ont tendance à organiser leurs relations commerciales avec leurs voisins immédiats.
- La septième raison est que l'intégration accroît les capacités des pays dans les négociations multilatérales. Il est clairement établi que les pays membres d'une union douanière ont une meilleure capacité de négociation internationale. D'une part, ils constituent un marché plus important et détiennent un pouvoir

---

<sup>24</sup> OMAN C. (1994), *Globalisation et régionalisation : quels enjeux pour les Pays en développement*, éd. De l'OCDE, 152 pages.

de rétorsion plus grand en cas de conflit commercial. D'autre part, ils peuvent, en ajustant leurs tarifs extérieurs, faire porter, dans une large mesure, certains coûts sur des pays tiers. De même, ils peuvent fixer des tarifs optima pour les pays membres à condition d'organiser, par le nouveau tarif, des mécanismes de transfert d'avantages<sup>25</sup>.

- La huitième raison procède du fait que le régionalisme autorise la création d'un espace capable de maîtriser, voire de dépasser la logique du libéralisme économique en mettant l'économie de marché au service de la société. Par ailleurs, des normes sociales et environnementales peuvent être négociées car, après l'échec du sommet de Copenhague sur le développement et celui de Rio sur l'environnement, il paraît impossible de résoudre la question sociale au niveau mondial. Ainsi, le niveau régional peut parfaitement être un espace réglementé en vue d'un dialogue social et de l'organisation collective de la protection sociale.
- La neuvième raison provient du fait que l'espace régional est souvent le cadre le plus approprié pour la délocalisation industrielle qui sépare les lieux de production des marchandises de leurs lieux de commercialisation.
- Enfin, la dixième raison est relative à la gestion des risques politiques.

En effet, telles sont les raisons essentielles qui militent pour une plus grande intégration des économies.

---

<sup>25</sup> SOLUGRAL, *Divers dossiers intitulés « Du GAAT à l'OMC ».*

## **Section II : Méthodologie**

Le succès d'une intégration politique et économique dépend du degré de convergence des économies en jeu. Aussi, l'UEMOA s'est-elle définie un sentier d'évolution des indicateurs de convergence<sup>26</sup>.

L'objet de cette section est de présenter ces critères de convergence ainsi que leur évolution sur la période d'étude.

### **II.1. La présentation des critères de convergence dans la zone UEMOA**

En 1999, le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité<sup>27</sup> entre les Etats membres de l'UEMOA<sup>28</sup> est entré en vigueur. Ce pacte distingue deux phases :

- Une phase de convergence ; allant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2002, durant laquelle les Etats membres devraient se rapprocher progressivement des normes communautaires;
- Une phase de stabilité, devant débiter initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2003 mais repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2006<sup>29</sup>, et à partir de laquelle tous les Etats membres devront respecter l'ensemble des critères de convergence.

---

<sup>26</sup> on rappelle qu'en ce qui concerne la mise en cohérence des économies nationales, le traité de l'UEMOA a prévu une convergence des politiques économiques articulées autour de huit indicateurs chiffrés : (i) le taux d'inflation annuel moyen  $\leq 3\%$ , (ii) le solde budgétaire de base sur PIB  $\geq 0$ , (iii) Encours de la dette sur PIB  $\leq 70\%$ , (iv) la variation nette des arriérés de paiements  $\leq 0$ , (v) le rapport masse salariale sur recettes fiscales  $\leq 35\%$ , (vi) le rapport investissements publics financés sur ressources internes sur recettes fiscales  $> 20\%$ , (vii) déficit extérieur courant sur PIB  $\leq 5\%$ , (viii) le taux de pression fiscale  $\geq 17\%$ .

<sup>27</sup> rapports annuels de la zone franc 1999 et 2000.

<sup>28</sup> Ses actes ont été adoptés lors de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Lomé, 8 décembre 1999) et du conseil des ministres de l'UEMOA (Dakar, 21 décembre 1999).

<sup>29</sup> Après avoir examiné la situation de la convergence en 2002 (aucun Etat ne respectant l'ensemble des huit critères de premier et second rang), la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a décidé, le 29 janvier 2003 à Dakar, de reporter l'horizon de la convergence au 31 décembre 2005.

Le pacte introduisait également une hiérarchisation des critères de convergence en identifiant des critères de premier rang et des critères de second rang.

### **II.1.1. Les critères de convergence du premier rang**

Les critères de premier rang sont ceux dont le non-respect entraîne la formulation de mesures correctives et parfois même de sanctions. Il s'agit essentiellement des critères relatifs aux contraintes de soutenabilité des déficits et de la dette à savoir : le taux d'inflation moyen annuel, le solde budgétaire de base rapporté au PIB (critère clé), le taux d'endettement défini par le ratio dette publique totale (brute, nominale et consolidée) sur PIB et l'élimination totale des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

#### **II.1.1.1. Le taux d'inflation annuel moyen**

Dans la zone UEMOA, ce taux ne devrait pas excéder 3%. En effet, ce critère vise dans un premier temps à minimiser les écarts d'inflation d'un pays à l'autre en vue d'éviter un désalignement des taux de change réel qui n'est pas indiqué dans une union monétaire. Puis, dans un second temps, l'objectif de taux d'inflation devrait tenir compte de l'inflation de l'économie mondiale, notamment de la zone euro en raison de l'arrimage du franc CFA à l'euro afin d'éviter une appréciation du taux de change effectif réel.

En outre, lorsque le taux d'inflation atteint certain seuil, il peut alimenter une spirale « prix-salaire » avec pour conséquence un renchérissement du coût des facteurs de production, notamment celui du travail. Il peut dans une pareille situation compromettre la

compétitivité de la zone dans son ensemble ou engendrer des sérieuses distorsions en matière de compétitivité entre les Etats membres accentuant ainsi les coûts d'intégration. En réalité, la valeur interne d'une monnaie est inversement proportionnelle à l'évolution du taux d'inflation. De ce fait, dans une union monétaire caractérisée par une monnaie et une politique monétaire communes, il est inconcevable que cette valeur interne de la monnaie varie fortement d'un Etat à l'autre du fait des divergences enregistrées au niveau du taux d'inflation.

### **II.1.1.2. Le solde budgétaire de base**

Le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (critère clé) doit être supérieur ou égal à 0%. Pour les Etats ayant des taux d'endettement très élevés avec une accumulation d'arriérés, ils devraient présenter un excédent en pourcentage des recettes fiscales (supérieur ou égal à 15%). Le niveau d'excédent en pourcentage des recettes fiscales requis, spécifiquement pour chaque Etat, dépendra des valeurs que prennent certaines variables macroéconomiques.

Cependant, le solde primaire de base permet de voir la possibilité de l'Etat de dégager des excédents primaires permettant de stabiliser ou de réduire le ratio dette sur PIB et de vérifier la soutenabilité de la dette. En d'autres termes, ce solde permet de décrire la capacité de l'administration publique à gérer avec des ressources propres, les dépenses publiques en faisant abstraction du service de la dette, notamment des intérêts. Ainsi, il traduit la capacité de l'Etat à gérer sainement s'il n'y avait pas le problème de la dette. Donc, il permet de déconnecter la politique budgétaire courante du poids historique de la dette issue des gestions antérieures.

### **II.1.1.3. L'encours de la dette**

L'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal ne doit pas excéder 70%. Par ailleurs, les Etats s'engagent à ne plus contracter un emprunt qui n'aurait pas un élément concessionnel d'au moins un tiers (1/3). Cependant, dans une union économique et monétaire (UEM), il convient d'éviter les externalités négatives en contenant les déficits budgétaires et les niveaux d'endettement que certains Etats membres rencontrant des difficultés de gestions internes pourraient en perdre le contrôle en l'absence de politiques communes contraignantes. Aussi, un niveau d'endettement très élevé peut-il compromettre la solvabilité des Etats et déclencher une attaque contre la monnaie commune. C'est pourquoi, au sein de l'UEMOA, on vise à réduire le ratio d'endettement pour le faire évoluer vers un niveau jugé soutenable puis à le stabiliser lorsqu'on aura atteint ce seuil.

Toutefois, prenant en compte la spécificité de chaque Etat membre, des discussions bilatérales seraient envisagées entre chaque Etat membre et la commission pour définir les détails de convergence vers la norme d'endettement retenue ainsi que l'effort budgétaire requis en terme de solde budgétaire en pourcentage du PIB.

### **II.1.1.4. La variation nette des arriérés de paiement intérieurs**

Cette variation doit être nulle ou négative. Car, le financement par accumulation d'arriérés intérieurs ne favorise pas une bonne gestion des finances publiques et ne stimule pas non plus l'activité économique. Or, l'accumulation d'arriérés intérieurs a été un mode particulier de financement des déficits publics par les Etats membres de l'UEMOA.

Ceci, s'explique par l'absence de marchés financiers développés sur lesquels les efforts publics peuvent être placés.

En effet, les arriérés intérieurs ont des conséquences négatives sur la liquidité des entreprises, la viabilité financière du système bancaire et finalement sur le niveau de l'activité économique. Il est donc, tout à fait indiqué que cet indicateur soit suivi.

### **II.1.1.5. La variation nette des arriérés de paiement extérieurs**

Pour tous les Etats membres de l'union, cette variation doit- être nulle ou négative. Car, toute gestion de finances publiques permettant la non accumulation d'arriérés nouveaux et l'apurement du stock d'arriérés existant contribue au rétablissement de la crédibilité des Etats membres au sein de communauté financière internationale.

Ainsi, la nouvelle politique consiste à ne plus accumuler des arriérés nouveaux et à adopter un programme d'apurement des arriérés dont la bonne exécution sera le critère opérationnel de la surveillance.

### **II.1.2. Les critères de convergence du second rang**

Les critères de second rang sont considérés comme des repères structurels indicatifs faisant l'objet d'un suivi rigoureux dans la mesure où ils concourent de manière déterminante à la réalisation des critères de premier rang. Cependant, leur non-respect n'entraîne pas la formulation de mesures correctives ou rectificatives. Toutefois, ils peuvent faire l'objet de recommandations de politique économique. Il s'agit des critères relatifs à la structure des dépenses budgétaires voire l'allocation des ressources, notamment ; le ratio « masse

salariale/recettes fiscales » et le ratio « investissements financés sur ressources internes/recettes fiscales ».

### **II.1.2.1. Le rapport masse salariale sur recettes fiscales**

Ce rapport doit être inférieur ou égal à 35%. En effet, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale est devenue une nécessité dans la mesure où les dépenses de personnel occupent une part prépondérante dans les dépenses courantes des Etats membres de l'UEMOA.

Aussi, Ceci permettra-t-il de poursuivre des politiques d'assainissement des finances publiques en vue, d'une part, de dégager une épargne publique consistante pour le financement des investissements publics et, d'autre part, de mieux orienter cette épargne vers les investissements publics.

### **II.1.2.2. Le rapport investissements publics financés sur ressources internes sur recettes fiscales**

Ce rapport doit être supérieur ou égal à 20%. En effet, la mobilisation des ressources exige plus souvent une contrepartie budgétaire nationale que les Etats éprouvent des difficultés à dégager. Or, ces ressources assurent encore pour une grande partie le financement des investissements dans les Etats membres de l'union. Ceci bloque alors la bonne exécution des projets de développement entraînant un impact négatif sur la croissance.

En effet, l'objectif visé à travers ce ratio est de contraindre les Etats à dégager des ressources pour le financement des investissements

qui constituent le moteur de la croissance économique. Cependant, dans un contexte international marqué par le reflux de l'aide publique au développement, les efforts internes d'investissement doivent être intensifiés en vue de mieux se protéger contre le rationnement des ressources extérieures qui ne manqueraient pas de perturber le rythme de croissance. Ainsi, une amélioration progressive de ce ratio traduit un plus grand engagement des Etats pour la préparation du futur.

Par ailleurs, afin d'éclairer le lecteur nous allons procéder à la présentation du modèle appliqué pour le besoin de notre analyse.

## **II.2. La présentation du modèle appliqué : le modèle de co-intégration**

La théorie de la co-intégration permet d'étudier des séries non stationnaires mais dont une combinaison linéaire est stationnaire. Elle permet, ainsi, de spécifier des relations à long terme tout en analysant conjointement la dynamique de court terme des variables considérées.

### **II.2.1. Définition de la co-intégration**

On appelle variables co-intégrées  $X_t$ ,  $Y_t$  une combinaison linéaire de variables intégrées du même ordre  $d$  telle que :

$$Z_t = \alpha X_t + \beta Y_t$$

Soit intégrée d'ordre  $(d - b)$ ,  $0 < b \leq d$ . on notera :  $Z_t \rightarrow I(d - b)$ ,  $(\alpha, \beta)$  s'appelle le vecteur co-intégrant.

Si  $d = b = 1$ , on aura  $Z_t \rightarrow I(0)$

$I(0)$  signifie intégrée d'ordre 0 ou stationnaire.

Cette définition de la co-intégration pour deux (2) variables se généralise à un nombre quelconque de séries, mais le vecteur co-intégrant n'est plus unique.

Ainsi, en s'inspirant de ce modèle, nous allons pouvoir effectuer le test de co-intégration de JOHANSEN sur les divers critères de convergence retenus par la commission de l'UEMOA et que nous analyserons dans le cadre de cette étude.

### **II.2.2. Test de co-intégration de JOHANSEN**

Ce test peut être utilisé dans tous les cas de figures c'est-à-dire mêmes ordres d'intégration des séries ou ordres d'intégration différents. En effet, JOHANSEN (1988) propose des estimateurs du maximum de vraisemblance pour tester la co-intégration des séries. Il pose deux (2) hypothèses et effectue un test de rang de co-intégration.

**H<sub>0</sub>** : non co-intégration

**H<sub>1</sub>** : co-intégration

Ainsi, afin de tirer une conclusion sur les hypothèses posées, on compare le ratio de vraisemblance (LR) à la valeur critique (CV):

- Si le rang de co-intégration est égal à zéro (0), on rejette l'hypothèse de co-intégration,
- Si le rang de co-intégration est supérieur ou égal à un (1), on accepte l'hypothèse de co-intégration.

### **II.2.3. Les hypothèses à tester**

L'analyse de l'évolution de tous les critères de convergence, sur la période 1980-2005, nous permettra d'avoir un aperçu sur l'état de

réalisation de convergence des économies des pays membres de l'UEMOA à l'horizon fixé (2005).

Pour ce faire, nous allons utiliser, pour toute notre analyse, le logiciel EVIEWS et appliquer le test de JOHANSEN afin de tester les hypothèses suivantes :

**H<sub>0</sub>** : Non co-intégration des Etats sur le critère considéré

**H<sub>1</sub>** : Co-intégration des Etats sur le critère considéré

- On accepte l'hypothèse de co-intégration si  $LR \geq CV$
- On accepte l'hypothèse de non co-intégration si  $LR < CV$

LR: Likelihood Ratio

CV: Critical Value

La valeur critique sera retenue au seuil de 5% dans toute l'analyse.

## **II.2.4. Instruction EVIEWS**

IL faut taper sur :

<Quick> <Group Statistics> <Cointegration Test>

Taper les noms des séries :

Dans la fenêtre Johansen Cointegration Test :

Choisir l'option: No Deterministic trend in data et No intercept or Trend in CE or Test VAR

Choisir 1 pour décalage (lag: 1 1)

Toutefois, en vue d'introduire une plus grande pertinence dans l'appréciation des performances en matière de convergence, il a été décidé, dans la définition des conditions d'accès en phase de stabilité, que la différenciation établie entre les critères de convergence (critère

clé, critères de premier rang, critères de second rang) serait prise en compte.

Ainsi, l'accent sera mis sur le respect des critères de premier rang car seul le respect de ces derniers au 31 décembre 2005 sera retenu comme condition d'accès à la phase de stabilité.

## **Chapitre III :**

### **L'évaluation empirique et les nouvelles orientations de politique économique**

L'analyse économique est basée sur des représentations théoriques qui décrivent les comportements des agents et les mécanismes qui sont à l'origine des phénomènes observés. Cependant, les théories économiques sont des énoncés logiques reposant sur des hypothèses rationnelles et menant à des conclusions dont la portée est positive et souvent normative. Toutefois, compte tenu de leur conséquence en terme d'actions sur le réel, les énoncés théoriques doivent être confrontés aux faits observés. Ainsi, on dit que l'économétrie permet de valider la théorie (R. Frisch et I. Fisher, 1930). D'où, l'essence de notre démarche.

Ainsi, dans la section première nous allons voir l'évolution des différents indicateurs de convergence avant de procéder aux tests et aux analyses des résultats dans la section deuxième.

#### **Section I : l'évolution des indicateurs de convergence sur la période 1980 à 2005**

La simple représentation graphique de l'évolution des indicateurs des sept pays laisse apparaître des situations très contrastées. Ces évolutions sont illustrées ci-dessous.

##### **I.1. Le solde budgétaire de base (SBB)**

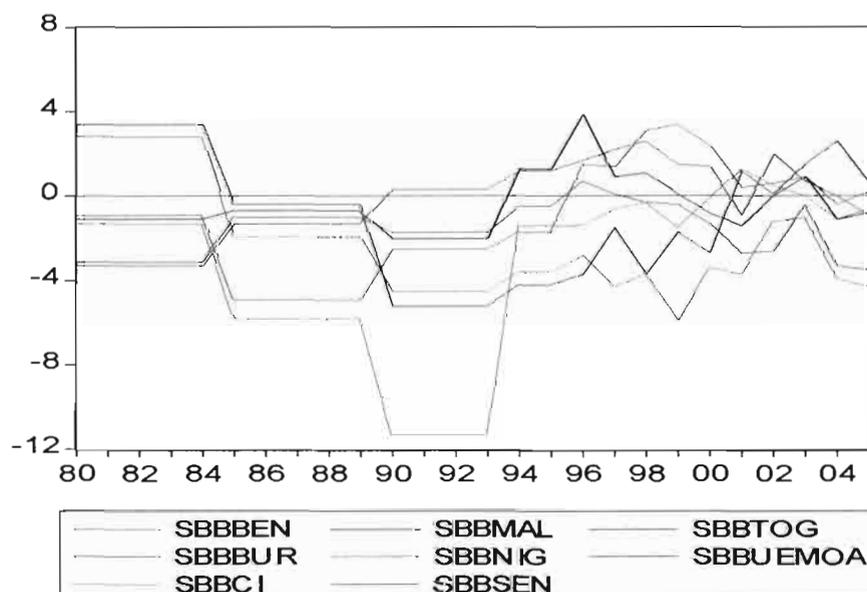
L'analyse de l'évolution du ratio du solde budgétaire de base sur PIB (graphique 1), qui est le critère clé, permet d'appréhender les faits suivants : au début de la décennie 1980, tous les pays de l'union

fluctuent quasiment en dessous de zéro jusqu'en 1994 avant de tendre délibérément vers la norme de l'UEMOA ( $\geq 0\%$ ).

Il est à constater que la situation de la Côte d'Ivoire est singulière : la dégradation du solde budgétaire de base sur PIB qui a débuté dans ce pays en 1980 (-1.3%), s'est accentuée progressivement (-5.8% entre 1985-1989, -11.2% entre 1990-1993) pour atteindre son paroxysme en 1993 avant de tendre à grande allure (-0.1% en 2000, 1.3% en 2001, 0.2% en 2002) vers la référence UEMOA.

Il est à notifier que, de 1980 à 2005, c'est seulement en 2002 que l'UEMOA, de façon globale<sup>30</sup>, a satisfait à ce critère.

**Graphique 1 :** Evolution des soldes budgétaires de base sur PIB des Etats membres de l'UEMOA de 1980 à 2005.



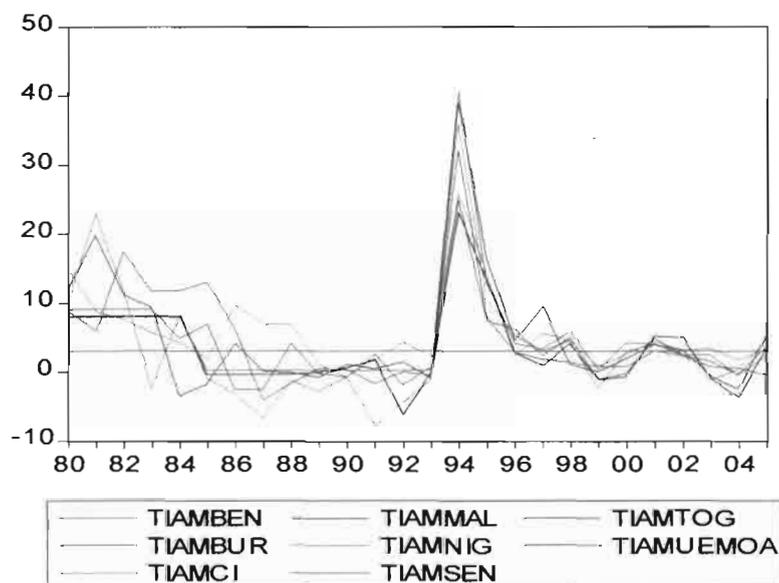
<sup>30</sup> Solde Budgétaire de Base sur PIB nominal de toute l'union en 2000 était nul.

## I.2. Le taux d'inflation annuel moyen (TIAM)

Le graphique (2) qui concerne l'évolution des taux d'inflation, de tous les pays membres de l'union, indique des mouvements variés des taux d'inflation, avec une moyenne de 5.3%, jusqu'en 1993.

Cependant, à partir du pic lié à la dévaluation de janvier 1994 qui avait provoqué une forte poussée inflationniste dans tous les pays membres<sup>31</sup>, les fluctuations des taux d'inflation se réduisent et les écarts se resserrent autour de la référence UEMOA<sup>32</sup>.

**Graphique 2 :** Evolution des taux d'inflations annuels moyens (TIAM) des Etats membres de l'UEMOA de 1980 à 2005.



## I.3. L'encours de la dette (ED)

Au niveau de l'évolution des encours de la dette sur PIB (graphique 3), tous les pays de la zone se trouvent dans la norme de l'UEMOA jusqu'en 1990 à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Mali.

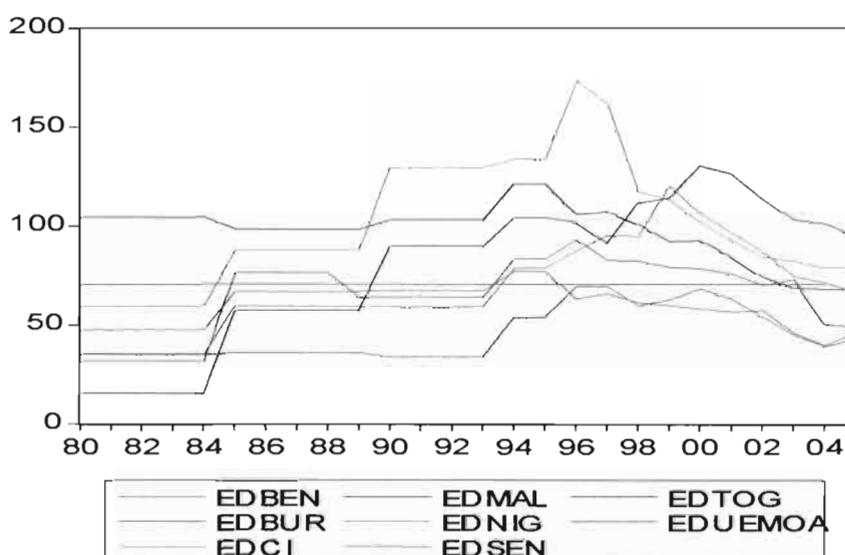
<sup>31</sup> Le Togo et le Bénin connaissent toutefois les taux les plus élevés, respectivement 57.7% et 40.7% en 1994. Et, le Mali et le Burkina maîtrisent le mieux au courant de la même année leurs inflations avec une hausse de 24.1% et 24.7% respectivement.

<sup>32</sup> L'inflation dans l'espace UEMOA passe de 4.1% en 2001, 2.9% en 2002, 1.3% en 2003, 0.5% en 2004, à 2.6% en 2005.

Mais, à partir de cette date, les ratios de dette ne cessent de se détériorer et ce jusqu'en 2003<sup>33</sup>.

Toutefois, dans la même période la Côte d'Ivoire<sup>34</sup>, le Mali<sup>35</sup> et le Togo<sup>36</sup> avec une très grande détérioration des encours de leurs dettes se démarquent largement des autres pays de 1990 à 2003 avant d'infléchir et de tendre vers la norme UEMOA ( $\leq 70\%$ ). Par ailleurs, le Burkina<sup>37</sup> est le pays qui a su contrôler le mieux, sur toute la période d'étude, son taux d'endettement conformément à la norme de l'UEMOA.

**Graphique 3 :** Evolution des encours de la dette sur PIB des Etats membres de l'UEMOA de 1980 à 2005.



<sup>33</sup> Le taux d'endettement de l'UEMOA passe de 90.2% (1990-1993) à 105.9% (1994-1999), 98.6% en 2000, 94.2% en 2001, 79.7% en 2002 et 73.6% en 2003.

<sup>34</sup> Le taux d'endettement de la Côte d'Ivoire était de 129.45% entre 1990-1993, de 133.49% entre 1994-1999, de 123.4% en 2000, de 122% en 2001, de 102.2% en 2002 puis de 86.1% en 2003.

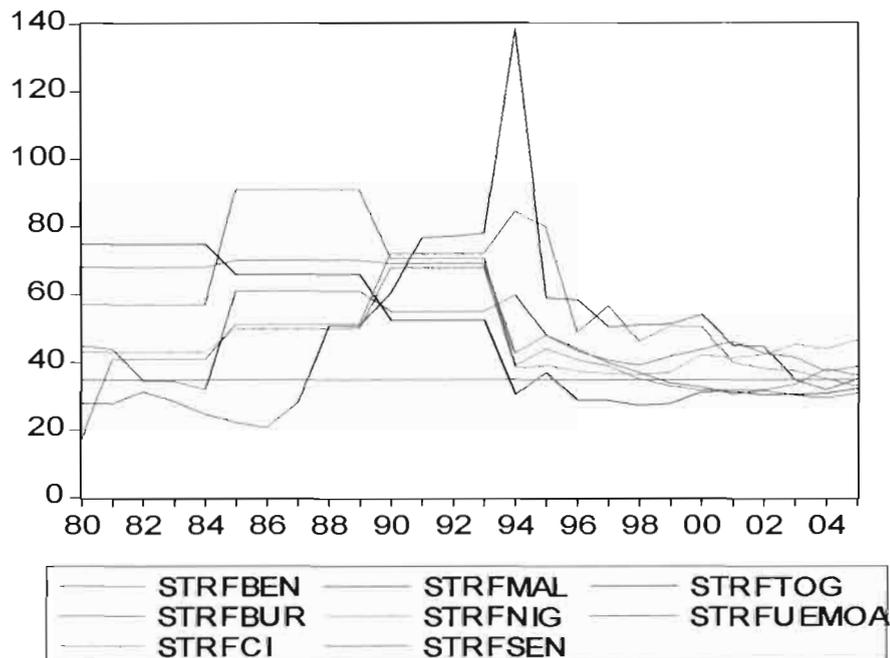
<sup>35</sup> Le Mali a enregistré un taux d'endettement de 102.78% entre 1990-1993, de 121.17% entre 1994-1999, de 110.5% en 2000, de 97.3% en 2001 puis de 84.2% en 2002.

<sup>36</sup> Le taux d'endettement du Togo passe de 89.26% entre 1990-1993, à 103.76% entre 1994-1999 puis à 99.1% en 2000.

<sup>37</sup> Le Burkina a atteint son pic d'endettement en 2001 avec un taux de 62.9% et a enregistré entre 1990-1993 son taux le plus faible avec 33.3%.

## I.4. La masse salariale (STRF)

**Graphique 4 :** Evolution des salaires et traitements sur recettes fiscales des pays membres de l'UEMOA de 1980 à 2005.



Au niveau de l'évolution du ratio de la masse salariale (graphique 4), tous les pays de l'union divergent, de la norme de l'UEMOA, jusqu'en 1994. Mais, à partir de cette date (1994) tous les pays de l'Union semblent être déjà engagés dans un processus de convergence<sup>38</sup> même si quelques uns restent au dessus de la barre fixée ( $\leq 35\%$ ).

Toutefois, le Mali, le Bénin et le Sénégal maîtrisent le mieux leurs masses salariales et sont plus en adéquation avec la référence UEMOA. Par ailleurs, l'on constate que le Togo, le Niger, la Côte d'Ivoire et le Burkina éprouvent des difficultés réelles quant au respect de ce critère,

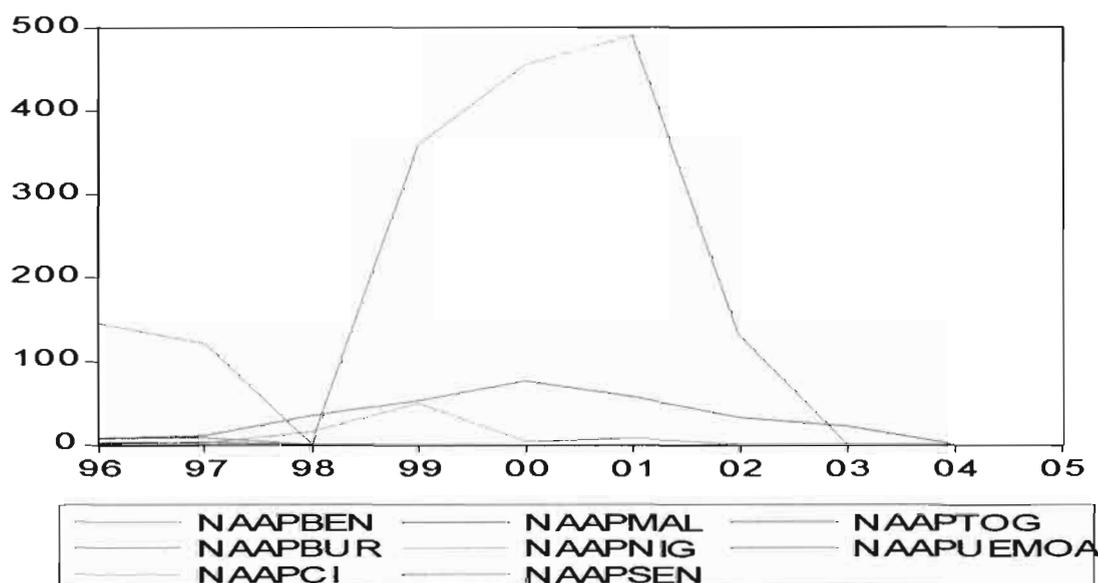
<sup>38</sup> Ce taux a fluctué de 1994 à 2005 entre : 44% et 31.7% pour le Bénin, 48% et 37.3% pour le Burkina, 47.4% et 36.4% pour la Côte d'Ivoire, 37% et 27.4% pour le Mali, 80% et 32.8% pour le Niger, 48% et 29.5% pour le Sénégal, 59% et 32% pour le Togo.

du moins jusqu'en 2003. Cependant, à l'horizon 2005, seuls le Bénin, le Burkina et la Côte d'Ivoire divergent de la norme UEMOA<sup>39</sup>.

### I.5. Les arriérés de paiement (NAAP)

Pour ce critère, compte tenu de sa spécificité aux Etats membres de l'UEMOA, les données ne sont pas disponibles sur toute la période d'étude. C'est pourquoi, nous n'avons pu que faire une représentation sur une période relativement courte (1996-2005) afin d'avoir une idée sur la tendance des pays membres à se converger vers la référence UEMOA à l'horizon 2005.

**Graphique 5 :** Evolution des arriérés de paiement des Etats membres de l'UEMOA de 1996 à 2005.



L'évolution des niveaux des arriérés de paiement (graphique 5) révèle qu'après la dévaluation de 1994, certains pays comme le Bénin, le Burkina, le Mali et le Sénégal empruntent la direction UEMOA (non

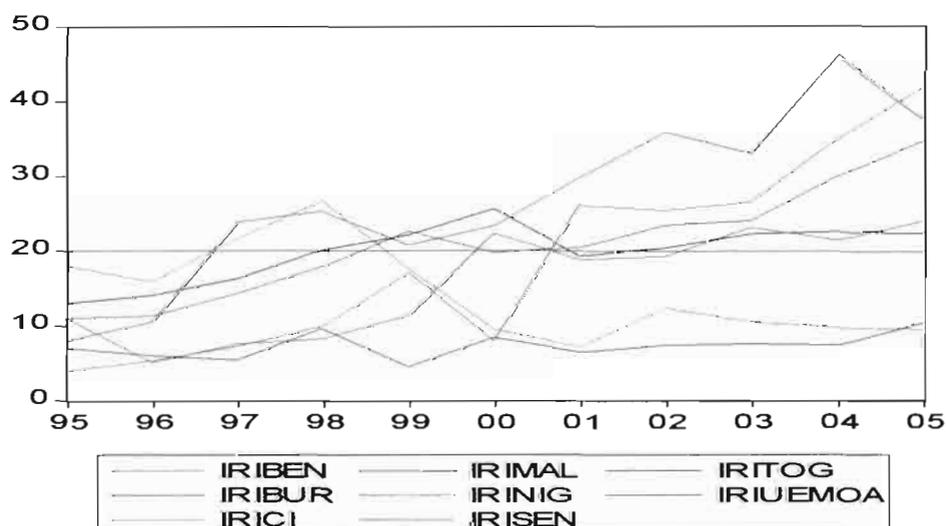
<sup>39</sup> En 2005, ce taux est estimé à 36.1%, 38.7% et 46.5% pour le Bénin, le Burkina et la Côte d'Ivoire respectivement.

accumulation des arriérés de paiement intérieurs qu'extérieurs) tandis que les autres et particulièrement la Côte d'Ivoire<sup>40</sup> maintiennent et même amplifient leurs instabilités jusqu'en 2003, avant de fluctuer vers la référence UEMOA à l'horizon fixé<sup>41</sup>.

## I.6. L'investissement sur ressources internes (IRI)

Compte tenu de la non disponibilité des données, relatives aux dépenses en capital rapportées aux recettes fiscales, sur tous les Etats membres de l'union et sur toute la période d'étude ; nous nous sommes astreints à ne faire qu'une représentation sur la période 1995-2005.

**Graphique 6 :** Evolution des dépenses en capital rapportées aux recettes fiscales des Etats membres de l'UEMOA de 1995 à 2005.



<sup>40</sup> Les arriérés de paiement de la Côte d'Ivoire ont atteint leur pic en 2003 avec une valeur de 614.9 milliards de FCFA.

<sup>41</sup> Les services officiels de l'UEMOA estiment qu'en 2005 seule la Côte d'Ivoire constituera des arriérés de paiement extérieurs d'un montant de 311.3 milliards de FCFA.

La représentation graphique montre que les trajectoires sont différentes quant aux dépenses en capital rapportées aux recettes fiscales (graphique 6).

Si certains Etats comme le Burkina et le Mali semblent se rapprocher de la norme UEMOA (20%), après la dévaluation, la situation du Togo, du Niger et du Bénin par contre, se dégrade de manière sinusoïdale. De même la Côte d'Ivoire, à partir de 1999, chute brutalement après de bonnes performances réalisées avant. Quant au Sénégal, les dépenses en capital sur ressources internes sur recettes fiscales n'ont cessé de croître de manière satisfaisante, conformément à la norme UEMOA ( $\geq 20\%$ ), de 2000 jusqu'à l'horizon 2005.

Toutefois, pour cette variable il apparaît, à première vue, une nette tendance à diverger<sup>42</sup>.

## **I.7. Le déficit extérieur courant (DEC)**

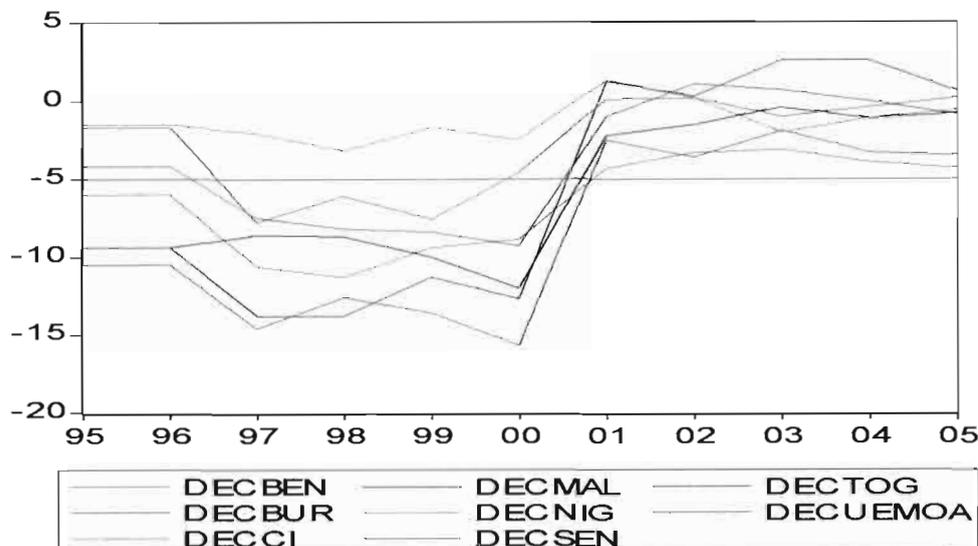
Pour les mêmes contraintes, de données, évoquées plus haut, l'horizon temporel se trouve également réduit. La représentation graphique se limitera à la période 1995-2005.

L'objectif est, ici, juste de voir si les pays membres de l'union gèrent leurs déficits extérieurs courants, après la dévaluation, dans le cadrage de la norme UEMOA et s'ils se convergent à l'horizon 2005.

---

<sup>42</sup> Bien que les Pays divergent sur ce critère, à l'horizon 2005, ils respectent tous la norme UEMOA, exception faite de la Côte d'Ivoire et du Togo dont on estime leurs taux d'investissement en capital à 9.6% et 10.5% respectivement.

**Graphique 7 :** Evolution des déficits extérieurs courants en % du PIB des Etats membres de l'UEMOA de 1995 à 2005.



Le graphique (7) ci-dessus qui représente l'évolution de déficits extérieurs laisse apparaître des tendances différentes jusqu'en 2000. A partir de cette année, tous les Etats de l'Union commencent à réduire les fluctuations de leurs déficits extérieurs. On assiste, alors, à une légère tendance à converger vers la référence UEMOA (5%) à l'horizon 2005.

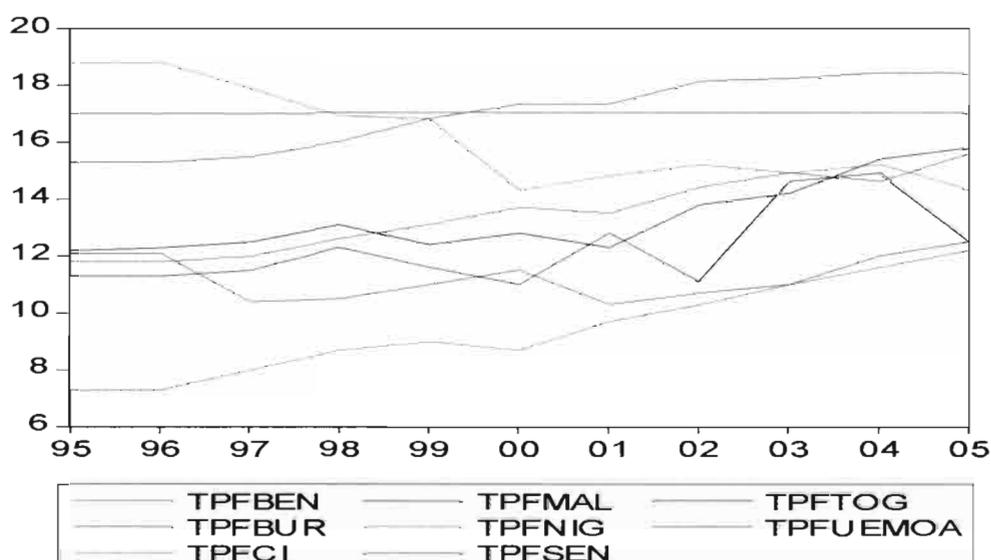
## **I.8. Le taux de pression fiscale (TPF)**

La représentation graphique nous permet de constater une évolution différenciée de taux de pression fiscale (graphique 8) dans l'Union. La part des recettes fiscales dans le PIB, de tous les pays membres de la zone, exception faite du Sénégal, reste nettement inférieure à la norme fixée (17%). Cependant, toute la période post-dévaluation est marquée par une légère amélioration de taux de pression fiscale. Ainsi, les Etats membres de l'union tendent, en crescendo, vers la référence UEMOA.

La Côte d'Ivoire, seule, se démarque largement du groupe. Elle assiste à une détérioration continue et persistante de son taux de pression fiscale depuis 1996<sup>43</sup>.

Toutefois, le Sénégal réalise les meilleures performances sur toute la période post-dévaluation<sup>44</sup>.

**Graphique 8 :** Evolution des taux de pression fiscale des Etats membres de l'UEMOA de 1995 à 2005.



En résumé, il semblerait que, si en matière de soldes budgétaires et de taux d'inflation les choses semblent bien se passer depuis le milieu des années 80, au niveau du ratio des investissements sur ressources internes sur recettes fiscales et de celui des déficits extérieurs, les comportements des Etats membres de l'union semblent plutôt, à première vue, explosifs. Pour les masses salariales d'une part et les taux de pression fiscale de l'autre, on observe des évolutions plus

<sup>43</sup> De 1996 à 2005, le taux de pression fiscale de la Côte d'Ivoire fluctue en decrescendo entre 18.8% et 14.1%.

<sup>44</sup> Seul le Sénégal parvient, à partir de 2000, à respecter la norme UEMOA (taux de pression fiscale  $\geq 17\%$ ).

ou moins régulières vers les normes UEMOA (respectivement 35%, 17%).

En effet, en utilisant le modèle de co-intégration précédemment exposé, nous allons à présent tester la pertinence des présomptions qui découlent de ces observations.

## **Section II : Tests et interprétations des résultats**

Nous allons dans un premier temps, tour à tour, tester le degré de convergence des Etats par rapport aux différents critères de convergence retenus<sup>45</sup> (Solde budgétaire de base sur PIB (critère clé), taux d'inflation annuel moyen, encours de la dette sur PIB et la masse salariale sur recettes fiscales); puis dans un second, broser une analyse des résultats obtenus dans chaque cas.

### **II.1. Le solde budgétaire de base sur PIB**

Sample: 1980 2005

Included observations: 24

Test assumption: Linear deterministic trend in the data

Series: SBBBEN SBBBUR SBBMAL SBBNIG SBBSSEN SBBTOG

Lags interval: 1 to 1

Eigenvalue	Likelihood Ratio	5 Percent Critical Value	1 Percent Critical Value	Hypothesized No. of CE(s)
0.957575	127.7781	94.15	103.18	None **
0.638690	51.93789	68.52	76.07	At most 1
0.360031	27.50545	47.21	54.46	At most 2
0.324486	16.79340	29.68	35.65	At most 3
0.260690	7.378641	15.41	20.04	At most 4
0.005391	0.129733	3.76	6.65	At most 5

\*(\*\*) denotes rejection of the hypothesis at 5%(1%) significance level  
L.R. test indicates 1 cointegrating equation(s) at 5% significance level

<sup>45</sup> Les tests porteront uniquement sur les critères dont nous disposons des informations complètes sur chaque pays et sur toute la période d'étude.

S'agissant du ratio solde budgétaire de base sur PIB, le test indique un très faible degré d'intégration des Etats au seuil de 5%. Ce résultat semble logique dans la mesure où le déficit budgétaire est le seul instrument pour faire face aux chocs extérieurs dans le processus d'intégration de l'UEMOA. En effet, la dissemblance structurelle des économies et l'extrême vulnérabilité de celles-ci contraignent les gouvernements à une utilisation non coopérative des instruments budgétaires. Il est donc à craindre des comportements de « free rider ».

Toutefois, compte tenu des contraintes techniques<sup>46</sup>, le test n'a pu être réalisé qu'avec six pays. La Côte d'Ivoire étant le pays qui s'écarte le plus de la référence UEMOA a été exclue (s'agissant uniquement de ce critère).

## **II.2. Le taux d'inflation annuel moyen**

Sample: 1980 2005

Included observations: 24

Test assumption: Linear deterministic trend in the data

Series: TIAMBUR TIAMCI TIAMMAL TIAMNIG TIAMSEN TIAMTOG

Lags interval: 1 to 1

Eigenvalue	Likelihood Ratio	5 Percent Critical Value	1 Percent Critical Value	Hypothesized No. of CE(s)
0.877851	165.9283	94.15	103.18	None **
0.841195	115.4679	68.52	76.07	At most 1 **
0.794119	71.30605	47.21	54.46	At most 2 **
0.470752	33.37511	29.68	35.65	At most 3 *
0.435715	18.10395	15.41	20.04	At most 4 *
0.166511	4.371245	3.76	6.65	At most 5 *

\*(\*\*) denotes rejection of the hypothesis at 5%(1%) significance level  
L.R. test indicates 6 cointegrating equation(s) at 5% significance level

<sup>46</sup> Pour que le test soit robuste et permettre, ainsi, une meilleure analyse ; on aurait dû le réaliser avec Stata 9. Mais nous ne disposons pas de ce logiciel de pointe et nous avons effectué le test avec Eviews.

Le résultat du test montre que, les taux d'inflation des pays de l'UEMOA sont fortement co-intégrés au seuil de 5%, donc convergent. Ce résultat s'explique sans doute par les effets des politiques d'ajustement réel qui ont été menées dans ces pays pour juguler l'appréciation réelle du taux de change de leur monnaie commune. On peut donc affirmer qu'en matière d'inflation, les pays de l'UEMOA convergent tous vers la norme UEMOA.

Cependant, pour la même raison technique<sup>47</sup> énoncée plus haut, nous avons fait abstraction du Bénin qui est le pays le plus inflationniste de la zone. D'ailleurs, cette situation s'explique par la grande dépendance de l'économie béninoise à l'économie Nigériane qui est un pays hors zone disposant par conséquent d'une politique monétaire et économique indépendante.

### **II.3. L'encours de la dette sur PIB**

Sample: 1980 2005

Included observations: 24

Test assumption: Linear deterministic trend in the data

Series: EDBEN EDBUR EDMAL EDNIG EDSSEN EDTOG

Lags interval: 1 to 1

Eigenvalue	Likelihood Ratio	5 Percent Critical Value	1 Percent Critical Value	Hypothesized No. of CE(s)
0.989539	181.0058	94.15	103.18	None **
0.788059	71.56297	68.52	76.07	At most 1 *
0.416884	34.32823	47.21	54.46	At most 2
0.388346	21.38336	29.68	35.65	At most 3
0.216069	9.585227	15.41	20.04	At most 4
0.144399	3.742813	3.76	6.65	At most 5

\*(\*\*) denotes rejection of the hypothesis at 5%(1%) significance level  
L.R. test indicates 2 cointegrating equation(s) at 5% significance level

<sup>47</sup> Pour plus de détaille, cf. note 22 de bas de page.

Le résultat du test, réalisé au seuil de 5% sur ce critère, nous indique un faible niveau de convergence des Etats. En effet, ce résultat est d'autant plausible dès lors qu'au sein de l'union certains pays ont plus de capacité d'emprunter, à l'intérieur comme à l'extérieur, que d'autres.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire étant le pays qui a une plus grande capacité d'emprunt et qui maîtrise, par conséquent, le moins l'évolution de sa dette depuis 1980 est d'office exclue par contrainte technique.

## **II.4. La masse salariale sur recettes fiscales**

Sample: 1980 2005

Included observations: 24

Test assumption: Linear deterministic trend in the data

Series: STRFBEN STRFBUR STRFCI STRFMAL STRFNIG STRFSEN

Lags interval: 1 to 1

Eigenvalue	Likelihood Ratio	5 Percent Critical Value	1 Percent Critical Value	Hypothesized No. of CE(s)
0.941577	146.0633	94.15	103.18	None **
0.826344	77.90213	68.52	76.07	At most 1 **
0.548885	35.88577	47.21	54.46	At most 2
0.316950	16.78100	29.68	35.65	At most 3
0.234526	7.632503	15.41	20.04	At most 4
0.049494	1.218269	3.76	6.65	At most 5

\*(\*\*) denotes rejection of the hypothesis at 5%(1%) significance level  
L.R. test indicates 2 cointegrating equation(s) at 5% significance level

Le faible degré de convergence des ratios de la masse salariale au seuil de 5%, indiqué par nos résultats, montre toute la difficulté à laquelle les pays de l'UEMOA sont astreints.

Avec la crise économique des années 80 et 90, le secteur public est devenu le seul espace d'expression des politiques sociales quoique

les pays s'en défendent. Les privatisations et autres créations d'Établissements Publics Nationaux (EPN) et/ou de politiques de décentralisation ne parviennent pas à juguler les masses salariales des pays dans les normes de l'UEMOA (35%).

Les représentations graphiques des indicateurs de convergence, dans la section première de ce chapitre, nous ont donné quelques idées vagues sur la tendance des États membres de l'union à converger, vers les références UEMOA, à l'horizon fixé. Cependant, les tests empiriques (tests de co-intégration de JOHANSEN) réalisés, sur quelques uns de critères de convergence dont le critère clé (solde budgétaire de base), dans la seconde section, confirment bien certaines de nos présomptions sur la non convergence des pays membres de l'UEMOA à la date prévue (31 décembre 2005).

En effet, cette situation étant liée à certains aspects même des critères retenus (certains monétaires et d'autres budgétaires); il convient, alors, de faire quelques recommandations, en guise de conclusion, en vue d'améliorer la dynamique de co-intégration des pays de la zone.

## **Conclusion générale**

L'analyse empirique du processus de convergence au sein de l'UEMOA telle qu'elle ressort, ici, montre clairement qu'il n'y a pas une nette convergence des pays membres sur la période d'étude (1980-2005). Certes, le pacte de convergence signé en 1999 n'est entré en vigueur qu'en 2000. Et, l'on ne dispose pas à ce jour, malgré le report de l'horizon de convergence<sup>48</sup>, de suffisamment de recul pour en apprécier tous les effets.

Toutefois, sachant que tous les pays ont eu, simultanément, à mettre en oeuvre des politiques similaires dès le milieu des années 80 dans le cadre des programmes d'ajustements structurels dont les objectifs chiffrés ressemblent à s'y méprendre à ceux du pacte, connaissant aussi le pouvoir de coercition des institutions de Bretton Woods d'alors, le profil des indicateurs de convergence tels qu'ils ressortent ici conduit à s'interroger sur la capacité des pays de l'UEMOA à atteindre un jour la phase de stabilité<sup>49</sup>. Au-delà, il se pose alors la question de la pertinence du schéma séquentiel<sup>50</sup> retenu ou tout au moins, la nécessité de le compléter par des politiques sectorielles et structurelles communautaires adéquates. C'est tout l'enjeu de la crédibilité du mécanisme de la surveillance multilatérale de l'UEMOA qui est ainsi posée.

Aussi, ces résultats techniques suscitent-ils quelques recommandations. En effet, trois remarques importantes ressortent de l'analyse :

---

<sup>48</sup> *La phase de stabilité devant débiter initialement au 1er janvier 2003 fut repoussée au 1er janvier 2006.*

<sup>49</sup> *La stabilité est prévue le 1er janvier 2006, c'est la phase à partir de laquelle tous les Etats membres devraient respecter l'ensemble des critères de convergence définis.*

<sup>50</sup> *L'UEMOA a opté pour une convergence nominale en espérant que celle-ci induira la convergence réelle.*

Premièrement, hormis le taux d'inflation, tous les autres critères de l'UEMOA sont des critères budgétaires et la divergence s'est manifestée particulièrement pour ces variables. Cette situation n'est que le reflet des difficultés à coordonner les politiques macroéconomiques et à remplir les critères de convergence dans une Union où les économies sont sans cesse exposées aux chocs extérieurs asymétriques. Dans ce sens, Ousmane Doré et Paul Masson (2002)<sup>51</sup>, ont montré l'influence des termes de l'échange et du cycle de l'activité économique sur les performances des Etats vis-à-vis des critères de convergence. Sur la période 1994-1997, ils ont montré que les conjonctures favorables des termes de l'échange et du cycle économique avaient permis de réaliser de bonnes performances. A l'opposé, de 1998 à 2001, le renversement de situation a entraîné une dégradation de ces dernières. Ces résultats remettent à jour le problème de coordination de la politique budgétaire dans une zone monétaire. Des auteurs comme Cohen (1989)<sup>52</sup> suggèrent que la coordination des politiques budgétaires n'est pas nécessaire si la politique monétaire est crédible, car elle induit alors une réponse budgétaire optimale. Cette préoccupation s'avère pertinente pour l'UEMOA avec la BCEAO qui mène bien une politique monétaire crédible. A l'analyse de la structure des économies de la zone, la poursuite d'une coordination des politiques budgétaires pourrait alors être un exercice impossible.

Il serait alors préférable de renforcer la discipline monétaire, qui semble donner des résultats meilleurs comme l'a montré l'analyse des performances en matière de taux d'inflation, sans doute liées à l'expérience de plus de quarante années de politique monétaire commune. La discipline monétaire, conjointement menée avec une

---

<sup>51</sup> DORE, O. and P. R. Masson (2002), "Experience with Budgetary Convergence in the WAEMU", *IMF Working Paper WP/02/108*.

<sup>52</sup> COHEN, D. (1989), "Monetary and fiscal Policy in an Open Economy with or without Policy Coordination", *European Economic Review*, 33: 303-309.

politique de promotion de la croissance pourra alors consolider la situation budgétaire de l'UEMOA et conduire les Etats membres vers le sentier de la convergence.

Deuxièmement, une hétérogénéité des comportements des Etats apparaît dans ce processus de convergence dans sa globalité. Cette situation s'explique probablement par les différences structurelles entre les économies qui constituent la zone. En effet, en présence de chocs asymétriques, les économies réagissent de manière différente. Cette situation est certainement due à une divergence des préférences en matière de politiques économiques. La politique budgétaire étant le seul instrument de politique économique disponible pour les Etats, elle est alors le siège des divergences. Par ailleurs, Decaluwé, Dissou et Patry (2001)<sup>53</sup> révèlent que l'application des tarifs extérieurs communs (TEC) engendre de pénibles ajustements sur les finances publiques dans de nombreux pays de l'UEMOA.

Ainsi, dans ce contexte, si la convergence nominale reste la priorité de la zone, elle devrait être couplée avec un processus de convergence réelle ou structurelle afin de réduire les coûts résultants de la dissimilarité des économies.

L'UEMOA doit, alors, raffermir la mise en oeuvre des politiques sectorielles et surtout rendre ses fonds structurels plus opérationnels.

Enfin, l'étude montre qu'il n'y a pas de résultats définitivement acquis car lorsqu'il y a eu convergence ce n'était que faiblement. Dans ces conditions, la question du passage à la phase de stabilité au 1er janvier 2006 semble problématique comme les résultats de notre étude le témoignent, d'ailleurs.

---

<sup>53</sup> DECALUWE, B., Y. Dissou et A. Patry (2001), « Union Douanière au sein de l'UEMOA: Une Analyse Quantitative », *Revue Economique*, 54 (2): 811-30.

L'instabilité politique qui est apparue dans le pays leader qu'est la Côte d'Ivoire depuis décembre 1999 a fortement pesé sur le bilan à l'horizon de convergence (2005) même si par ailleurs Doré, Anne et Engmann (2003)<sup>54</sup> ont montré que ce choc négatif n'aura d'impact notable que sur les pays frontaliers en se fondant sur les échanges officiels.

Aussi, est-il nécessaire que de profondes réflexions soient menées pour renforcer le mécanisme de la surveillance multilatérale en vue d'en garantir la crédibilité. .

---

<sup>54</sup> DORE, O., B. Anne and D. Engmann (2003), "Regional Impact of Côte d'Ivoire's 1999-2000 Sociopolitical Crisis: An Assessment", IMF Working Paper WP/03/85.

# **Annexes**

## Annexe 1a : Résultat du test de co-intégration des soldes budgétaires de base sur PIB

### Johansen Cointegration Test:

Eigenvalue	Likelihood Ratio	5 Percent Critical Value	1 Percent Critical Value	Hypothesized No. of CE(s)
0.849680	93.83346	62.49	90.46	None **
0.524675	48.36960	59.46	66.62	At most 1
0.344824	30.62447	39.99	46.68	At most 2
0.269320	20.37605	24.31	29.75	At most 3
0.244273	12.17924	12.53	16.31	At most 4
0.203393	5.457442	3.84	6.61	At most 5 *

\*(\*) denotes rejection of the hypothesis at 5%(1%) significance level  
 L.R. test indicates 1 cointegrating equation(s) at 5% significance level

Innormalized Cointegrating Coefficients:

SBBSEN	SBBBUR	SBBMAL	SBBNIG	SBBSEN	SBBTOG
0.131710	0.304824	-0.219222	-0.209629	-0.341681	0.067964
-0.076608	-0.071294	-0.076232	0.152968	0.131661	-0.099085
-0.049697	0.061429	0.113145	-0.009379	-0.050098	0.041023
-0.060601	-0.102507	-0.136215	0.036671	0.249060	0.106097
0.054818	-0.109466	0.119202	0.069706	-0.133908	-0.093172
0.004153	0.106768	0.041108	-0.169817	-0.223882	0.067184

Normalized Cointegrating Coefficients: 1 Cointegrating Equation(s):

SBBSEN	SBBBUR	SBBMAL	SBBNIG	SBBSEN	SBBTOG
1.000000	2.314366 (0.21462)	-1.664429 (0.24811)	-1.545277 (0.16876)	-2.694192 (0.19515)	0.667960 (0.14606)

Log likelihood -160.5137

## Annexe 1b : Résultat du test de co-intégration des taux d'inflation annuels moyens

Johansen Cointegration Test:

Date: 09/08/05 Time: 16:02 Sample: 1980 2005 Included observations: 24 Test assumption: No deterministic trend in the data Series: TIAMBUR TIAMCI TIAMMAL TIAMNIG TIAMSEN TIAMTOG Lags interval: 1 to 1					
Eigenvalue	Likelihood Ratio	5 Percent Critical Value	1 Percent Critical Value	Hypothesized No. of CE(s)	
0.876933	138.4091	82.49	93.46	None **	
0.794321	88.12851	59.46	66.52	At most 1 **	
0.562560	50.17394	39.89	45.58	At most 2 **	
0.452109	30.33038	24.31	29.75	At most 3 **	
0.435411	16.44801	12.53	15.31	At most 4 *	
0.066478	1.728234	3.84	6.91	At most 5	
(***) denotes rejection of the hypothesis at 5%(1%) significance level L.R. test indicates 5 cointegrating equation(s) at 5% significance level					
Unnormalized Cointegrating Coefficients:					
TIAMBUR	TIAMCI	TIAMMAL	TIAMNIG	TIAMSEN	TIAMTOG
0.078457	-0.005171	-0.154752	0.018757	0.019986	0.013376
-0.157950	0.059213	0.037135	0.031545	0.007157	0.002933
0.115664	0.049790	0.003308	0.043934	-0.089896	-0.081752
0.014646	-0.015900	-0.043469	0.053019	0.013375	-0.010694
-0.055571	0.048924	0.039528	0.043672	0.020273	-0.067639
-0.038748	-0.035723	0.013445	0.023130	-0.014167	0.000540
Normalized Cointegrating Coefficients: 1 Cointegrating Equation(s)					
TIAMBUR	TIAMCI	TIAMMAL	TIAMNIG	TIAMSEN	TIAMTOG
1.000000	-0.069306	-1.972443	0.239199	0.254744	0.170494
	(0.09383)	(0.36695)	(0.10453)	(0.13042)	(0.12895)
Log likelihood	-362.0566				

## Annexe 1c : Résultat du test de co-intégration des encours de la dette sur PIB

Johansen Cointegration Test

Date: 08/08/05 Time: 17:55					
Sample: 1980 2005					
Included observations: 24					
Test assumption: No deterministic trend in the data					
Series: EDGEN EDBUR EDMAL EDNIG EDGEN EDTOG					
Lags interval: 1 to 1					
Eigenvalue	Likelihood Ratio	5 Percent Critical Value	1 Percent Critical Value	Hypothesized No. of CE(s)	
0.786281	50.15632	82.49	90.46	None *	
0.581616	52.89544	59.46	66.92	At most 1	
0.470095	31.98289	39.89	46.58	At most 2	
0.274079	16.73346	24.31	29.76	At most 3	
0.252460	9.045917	12.53	16.31	At most 4	
0.062368	2.063010	3.84	6.91	At most 5	
(*) denotes rejection of the hypothesis at 5%(1%) significance level L.R. test indicates 1 cointegrating equation(s) at 5% significance level					
Unnormalized Cointegrating Coefficients:					
EDGEN	EDBUR	EDMAL	EDNIG	EDGEN	EDTOG
-0.034634	-0.071926	0.049446	0.020709	0.030251	0.007895
0.090257	0.002644	-0.038632	2.036243	-0.050960	-0.012625
-0.059780	-0.031906	0.022525	0.025067	0.025808	-0.007076
-0.007250	-0.016722	0.003746	-0.000171	0.022394	-0.008055
0.005854	0.005705	-0.006525	-0.006148	0.001602	0.004857
-0.019682	-0.008267	0.010947	-0.008862	0.006483	0.009898
Normalized Cointegrating Coefficients: 1 Cointegrating Equation(s)					
EDGEN	EDBUR	EDMAL	EDNIG	EDGEN	EDTOG
1.000000	0.757510	-0.521390	-0.216370	-0.320046	-0.063142
	(0.07791)	(0.01746)	(0.06496)	(0.03473)	(0.01930)
Log Likelihood	-444.8331				

## Annexe 1d : Résultat du test de co-intégration des salaires et traitements sur recettes fiscales

Johansen Cointegration Test:

Date: 09/08/05 Time: 18:04 Sample: 1980 2005 Included observations: 24 Test assumption: No deterministic trend in the data Series: STRFBEN STRFBUR STRFCI STRFMAL STRFNIG STRFSEN Lags interval: 1 to 1					
Eigenvalue	Likelihood Ratio	5 Percent Critical Value	1 Percent Critical Value	Hypothesized No. of CE(s)	
0.956640	113.3683	82.49	90.45	None **	
0.714645	66.03336	59.45	65.52	At most 1 *	
0.542066	34.93686	39.89	45.58	At most 2	
0.299303	16.18202	24.31	29.78	At most 3	
0.203935	8.988111	12.53	15.31	At most 4	
0.136213	3.514304	3.84	5.51	At most 5	
(***) denotes rejection of the hypothesis at 5%/(1%) significance level L.R. test indicates 2 cointegrating equation(s) at 5% significance level					
Unnormalized Cointegrating Coefficients:					
STRFBEN	STRFBUR	STRFCI	STRFMAL	STRFNIG	STRFSEN
-0.009400	-0.074182	0.002675	0.052487	0.024259	0.019885
0.042484	0.076130	-0.027675	-0.055415	0.019619	-0.074953
-0.019667	0.018357	0.005207	-0.019057	-0.022323	0.043678
0.010888	-0.013826	0.003939	0.001623	-0.005573	0.007258
-0.003537	0.065032	-0.020991	-0.032539	0.003124	-0.019932
0.020914	0.183477	-0.054770	-0.109256	0.004777	-0.046410
Normalized Cointegrating Coefficients: 1 Cointegrating Equation(s)					
STRFBEN	STRFBUR	STRFCI	STRFMAL	STRFNIG	STRFSEN
1.000000	7.891448	-0.284592	-5.553519	-2.580269	-2.115088
	(2.91492)	(0.79327)	(1.96608)	(1.37919)	(0.37245)
Log likelihood	-395.9066				

## Annexe 2: Indicateurs budgétaires

ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	NORME Horizon 2005
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	prévision	
<b>BENIN</b>						
salaires et traitements en % des recettes fiscales (RF)	32	31,9	33,5	38	36,1	<=35
dépenses en capital sur financement interne en % RF	18,9	19,3	23,2	21,5	24,1	<=20
Recettes Fiscales sur PIB en %	13,5	14,4	14,9	14,6	15,6	>=17
solde budgétaire de base avec PPTE sur PIB nominal (en %)	0,1	0,2	-1	-0,4	0,2	>=0
solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	1,1	1,1	-0,2	0,5	0,8	>=0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	56,1	49,4	41,1	41,1	45,8	<=70
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0	0	0	0	0	0
<b>BURKINA</b>						
salaires et traitements en % des recettes fiscales (RF)	46,1	42,8	41,6	37,3	38,7	<=35
dépenses en capital sur financement interne en % RF	29,8	36	33,1	46,2	37,7	<=20
Recettes Fiscales sur PIB en %	10,3	10,7	11	12	12,5	>=17
solde budgétaire de base avec PPTE sur PIB nominal (en %)	-2,5	-3,6	-1,9	-3,3	-3,5	>=0
solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	-2,2	-2,3	-0,7	-1,6	-1,9	>=0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	62,9	50,1	48,7	47,1	42,4	<=70
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0	0	0	0	0	0
<b>COTE D'IVOIRE</b>						
salaires et traitements en % des recettes fiscales (RF)	41,5	42,3	45,3	44	46,5	<=35
dépenses en capital sur financement interne en % RF	7,2	12,4	10,5	9,8	9,6	<=20
Recettes Fiscales sur PIB en %	14,8	15,2	14,9	15,2	14,3	>=17

solde budgétaire de base avec PPTE sur PIB nominal (en %)	1,3	0,2	-2	-1,1	-0,6	>=0
solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	1,3	0,2	-2	-1,1	-0,6	>=0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	102,2	86,1	82,7	84,1	79,3	<=70
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	157,6	143,3		521,5	311,3	0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0,5	22,1	141,8	72,9	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	157,1	121,2	473,1	448,6	311,3	0

Source : UEMOA (services officiels)

### Annexe 3: Indicateurs budgétaires

ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	NORME Horizon 2005
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	prévision	
<b>GUINEE BISSAU</b>						
salaires et traitements en % des recettes fiscales (RF)	74,3	88,5	85,8	139	135,1	<=35
Dépenses en capital sur financement interne en % RF	16,7	5,8	0,8	15,2	11,2	<=20
Recettes Fiscales sur PIB en %	10,3	8,4	9,3	7,9	9,5	>=17
solde budgétaire de base avec PPTE sur PIB nominal (en %)	-13,3	-4,3	-5,1	-9,4	-9,8	>=0
solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	-13,3	-4,3	-5,1	-9,4	-9,8	>=0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	439	388,3	404,4	331,3	272,5	<=70
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	15,3	10,6	24,7	13	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	3,4	5,3	19,3	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	11,9	5,3	5,4	13	0	0

La convergence des politiques économiques dans la zone UEMOA : une évaluation empirique.

MALI						
salaires et traitements en % des recettes fiscales (RF)	31,5	30,5	30,4	30,9	32,3	<=35
Dépenses en capital sur financement interne en % RF	19,4	20,5	22,4	22,7	22,5	<=20
Recettes Fiscales sur PIB en %	12,3	13,8	14,2	15,8	15,8	>=17
solde budgétaire de base avec PPTE sur PIB nominal (en %)	-2,2	-1,5	-0,4	-1,1	-0,8	>=0
solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	-1,5	-0,1	1	0,1	0,3	>=0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	84,2	83,4	71,4	66,5	68	<=70
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0	0	0	0	0	0
NIGER						
salaires et traitements en % des recettes fiscales (RF)	40,1	38,3	37,5	35,2	32,8	<=35
dépenses en capital sur financement interne en % RF	26,2	25,5	26,6	35	42	<=20
Recettes Fiscales sur PIB en %	9,7	10,3	11	11,6	12,2	>=17
solde budgétaire de base avec PPTE sur PIB nominal (en %)	-4,3	-3,3	-3,1	-3,9	-4,3	>=0
solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	-3,7	-2,6	-2,2	-2,2	-1,7	>=0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	102,5	95,1	86,7	75,5	66,4	<=70
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	7,3	2,6	0	3,2	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0	2,6	0	3,2	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	7,3	0	0	0	0	0

Source : UEMOA (services officiels)

#### Annexe 4: Indicateurs budgétaires

ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	NORME Horizon 2005
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	prévision	
<b>SENEGAL</b>						
salaires et traitements en % des recettes fiscales (RF)	30,7	31,7	30,1	29,5	30,8	<=35
dépenses en capital sur financement interne en % RF	20,5	23,5	24,1	30	34,8	<=20
Recettes Fiscales sur PIB en %	17,3	18,1	18,2	18,4	18,4	>=17
solde budgétaire de base avec PPTE sur PIB nominal (en %)	-1	1,1	0,7	0	-0,9	>=0
solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	-0,8	1,5	1,5	1,5	0,5	>=0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	74,8	70,6	63,9	50,3	48	<=70
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0	0	0	0	0	0
<b>TOGO</b>						
salaires et traitements en % des recettes fiscales (RF)	45,1	44,7	34,8	32	34,9	<=35
dépenses en capital sur financement interne en % RF	6,5	7,4	7,6	7,4	10,5	<=20
Recettes Fiscales sur PIB en %	12,8	11,1	14,6	14,9	12,5	>=17
solde budgétaire de base avec PPTE sur PIB nominal (en %)	1,2	0,3	2,6	2,6	0,6	>=0
solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	1,2	0,3	2,6	2,6	0,6	>=0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	128,7	111,2	108,1	96,5	94,2	<=70
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	56,6	60,2	66,5	72	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	17,6	15,1	19,8	26,1	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	39	45,1	46,7	45,9	0	0
<b>UEMOA</b>						
salaires et traitements en % des recettes fiscales (RF)	38	38	38,1	37,4	38,5	<=35
dépenses en capital sur financement interne en % RF	14,9	18,6	18,6	21,5	23,1	<=20
Recettes Fiscales sur PIB en %	13,9	14,4	14,6	15,1	14,9	>=17

solde budgétaire de base avec PPTE sur PIB nominal (en %)	-0,5	-0,5	-1,1	-1,1	-1,2	>=0
solde budgétaire de base hors PPTE sur PIB nominal (en %)	-0,2	0	-0,5	-0,3	-0,4	>=0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	90,9	79,7	73,6	69,1	65,6	<=70
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante	236,8	216,7	706,1	609,7	311,3	0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	21,5	45,1	180,9	102,2	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	215,3	171,6	525,2	507,5	311,3	0

Source : UEMOA (services officiels)

### Annexe 5: Taux de croissance PIB réel, 1980-2001

	1980/84	1985/93	1995	1996/00	2001
BENIN	8,1	0,2	12,8	3,6	4
BURKINA	9	0,6	7,8	2,5	4,9
COTE D'IVOIRE	8,2	3,5	14,3	2,8	4,3
GUINEE BISSAU		63,1	45,4	22,9	3,3
MALI	8	-0,4	12,6	1,6	5,2
NIGER	10,1	-2,3	10,6	2,8	4
SENEGAL	11,1	1,3	8,1	1,4	3
TOGO	9,8	-0,8	16,5	2,1	3,9
UEMOA	9,1	1,5	12	2,4	4,1

source: services officiels et Banque Mondiale

## Annexe 6: Taux d'inflation, 1980-2001

(Indice harmonisé des prix à la consommation, base 100=1996)

	1980/84	1985/93	1994	1995	1996/00	2001
BENIN	4,5	1,8	5	4,7	5,8	5
BURKINA	2,6	4,6	4,6	6,3	2,2	5,7
COTE D'IVOIRE	-2,8	2,3	5,6	1,6	-2,3	-0,9
GUINEE BISSAU (1)	2,4	3,4	-1,9	7,6	7,5	7,8
MALI	-0,8	1,8	5,2	6,6	3,7	6,2
NIGER	-4,3	4,4	4	-0,6	-1,4	5,1
SENEGAL	1,8	3,2	4,8	5,1	5,6	5,6
TOGO	1,6	3,7	7,1	2,9	-0,9	2,7
UEMOA (2)	0,6*	3,1*	5,1	3,3	1	2,8

(1) Indice de l'alimentation non calculé sur une base harmonisé

(2) Non compris la Guinée Bissau

source: services

officiels

## Annexe 7: indicateurs de solde budgétaire (%)

	BENIN						BURKINA					
	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001
solde budgétaire de base/PIB	-0,9	-4,9	-2,5	1,7	1,7	0,2	-3,1	-1	-1,7	-0,5	-1,4	-3,3
solde global/Recettes totales et dons	-36,5	-38,8	-25,8	1,7	-12,3	-9,5	-33	-16,7	-19	-13	-18,9	-22,5
solde global hors dons/Recettes totales	-92,2	-89,2	-61,3	-25,3	-22,5	-27,4	-151,5	-83,6	-61,6	-81,8	-91,9	-97,6
solde primaire/PIB	0,5	-2,3	0,5	3,6	4,5	3,6	-2,4	0,1	-0,4	0,5	2,7	1,5
solde global/PIB	-6,5	-6,3	-3,8	0,3	-2,2	-1,8	-8,5	-2,8	-3,2	-2,7	-4,3	-4,9
solde global hors dons/PIB	-11,7	-10,6	-7,1	-3,8	-3,7	-4,4	-20,7	-8,8	-7,6	-10,4	-12,9	-13

	COTE D'IVOIRE						MALI					
	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001
solde budgétaire de base/PIB	-1,3	-5,8	-11,2	-1,4	-0,1	1,4	-1,1	-0,7	-2	1,3	0,6	0,7
solde global/Recettes totales et dons	-35,3	-28,6	-61,1	-13,6	-7,1	5	-27,6	-24,4	-16,7	-12,7	6 18,6	-26,7
solde global hors dons/Recettes totales	-35,3	-28,6	-64,2	-17,8	-10	2,1	-80,2	-70,1	-68,6	-61,7	-63,1	-66,4
solde primaire/PIB	4,2	2,3	-1	4,2	5,9	6,6	-0,7	0,8	-0,1	1	4,9	4,4
solde global/PIB	-9,7	-7,9	-12,4	-2,9	-1,3	1	-4,2	-5	-3,7	-2,8	-4	-5,4
solde global hors dons/PIB	-9,7	-7,9	-12,8	-3,7	-1,8	0,4	-8,6	-10,4	-10,6	-9,5	-9,8	-10,2

La convergence des politiques économiques dans la zone UEMOA : une évaluation empirique.

	NIGER						SENEGAL					
	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001
solde budgétaire de base/PIB	2,8	-1,9	-4,5	-3,6	-2,1	-3,3	-3,3	-1,3	0,3	1,2	1,4	-1
solde global/Recettes totales et dons	-47,5	-30,5	-33,8	-27,6	-27,6	-32,2	-32,6	-11,7	-3,2	-1,4	0,5	-10,3
solde global hors dons/Recettes totales	-90,1	-86	-111,8	-105,2	-87,8	-83,4	-39,1	-19,8	-10,7	-22,8	-10,8	-21,6
solde primaire/PIB	4,2	0,9	-2,7	-2,3	0,5	0,1	-0,8	1,8	2,6	3,4	6,3	3,4
solde global/PIB	-7,1	-4,8	-4,5	-3,5	-3,5	-4,3	-6,5	-2,2	-0,6	-0,3	0,1	-2
solde global hors dons/PIB	-10,5	-9,5	-9,5	-8,4	-7,6	-8	-7,4	-3,5	-2	-3,8	-2	-3,9

	TOGO						UEMOA					
	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001
solde budgétaire de base/PIB	3,4	-0,4	-5,2	-4,2	-2,7	-0,3	-1	-3,4	5,4	-0,6	0	-0,2
solde global/Recettes totales et dons	-15,8	-14	-34,8	-29,7	-33,8	-14,3	-34,9	-25,2	-34,8	-12,3	-10,6	-9,1
solde global hors dons/Recettes totales	-26,8	-27,5	-48,6	-44,6	-38,8	-18,4	-48,7	-38,7	-53,6	-33,9	-27	-25,5
solde primaire/PIB	9,6	4,4	-1,9	-1,3	-0,1	2	4,4	3,2	1,1	5	4,7	4,2
solde global/PIB	-4,9	-4	-6,6	-4,8	-4,7	-2,1	-8	-5,5	-6,6	-2,4	-2	-1,8
solde global hors dons/PIB	-7,6	-7,1	-8,4	-6,5	-5,2	-2,6	-10,2	-7,6	-8,9	-5,6	-4,5	-4,3

Source: services officiels

## Annexe 8: indicateurs de la dette ex

Encours/PIB
Service réglé/exportations des biens et service
service réglé/Recettes fiscales
Encours/Recettes publiques
Encours/Exportations

Encours/PIB
service réglé/exportations des biens et service
service réglé/Recettes fiscales
Encours/Recettes publiques
Encours/Exportations

Encours/PIB
service réglé/exportations des biens et service
service réglé/Recettes fiscales
Encours/Recettes publiques
Encours/Exportations

La convergence des politiques économiques dans la zone UEMOA : une évaluation empirique.

	TOGO						UEMOA					
	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001
Encours/PIB	15,26	56,67	89,26	103,76	99,1	95,4	50,6	76,8	90,2	105,9	98,6	94,2
service réglé/exportations des biens et service	16,62	32,89	14,09	9,74	8,9	7,6	24,1	25,7	19,3	16,8	10,6	9,5
service réglé/Recettes fiscales	26,37	48,16	25,06	24,23	25,6	21	39,2	43,6	33,2	37,6	23,9	20,4
Encours/Recettes publiques	49,11	196,6	467,38	642,99	732	680	239,7	377,6	544,5	629	595,6	558
Encours/Exportations	33,87	150,16	289,98	288,18	285	290	184,5	291,7	379,8	328,2	295,4	290

source: services officiels

Annexe 9: Indicateurs de la structure des recettes (%)

	BENIN						BURKINA					
	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001
Recettes totales/Recettes totales et dons	71	73,4	78	78,5	91,7	85,9	52,9	63,6	73,7	62,2	61,9	62
Recettes fiscales/Recettes totales	94,8	83,4	82	85,3	87,9	88	88,7	85	78,2	92,5	92,5	93,5
Recettes directes/Recettes fiscales	24,2	31,1	29,2	29,4			23,8	24,4	27,8	24,5		
Recettes indirectes/Recettes fiscales	75,8	68,8	70,8	70,6			76,2	74,8	70	75,5		
Recettes fiscales sur le commerce extérieur/recettes fiscales	64,6	55,7	51,6	14,8			52,1	51,5	48,7	27,9		

La convergence des politiques économiques dans la zone UEMOA : une évaluation empirique.

	COTE D'IVOIRE						MALI					
	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001
Recettes totales/Recettes totales et dons	100	100	98,1	96,4	97,4	97,1	70,8	73,1	69,3	69,7	72,7	76,1
Recettes fiscales/Recettes totales	73,5	73	84,6	84	87,1	87,4	73,3	64,5	71,9	85	86,4	88
Recettes directes/Recettes fiscales	26	24,4	24,8	25,5			20,4	36	23,8	22,8		
Recettes indirectes/Recettes fiscales	74	75,6	75,2	74,5			79,6	67,6	81,1	77,2		
Recettes fiscales sur le commerce extérieur/recettes fiscales	45,3	45	36,6	37,4			44,3	42,1	54,3	41,4		

	NIGER						SENEGAL					
	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001
Recettes totales/Recettes totales et dons	77,6	70,2	63,2	62,2	67,9	72,1	95,3	93,3	93,3	82,6	89,8	90,7
Recettes fiscales/Recettes totales	87,9	80,5	82,6	89,9	93,3	93,3	93,3	84	84	93,4	95,6	95,7
Recettes directes/Recettes fiscales	26,7	27,8	30,5	22,1			25,5	27,3	28,6	23,4		
Recettes indirectes/Recettes fiscales	73,3	68,2	64,1	77,1			73,3	70,7	68,1	76,6		
Recettes fiscales sur le commerce extérieur/recettes fiscales	44,1	43,4	46,6	45,1			41,7	41	44,1	26,9		

	TOGO						UEMOA					
	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001
Recettes totales/Recettes totales et dons	91,4	89,4	90,7	89,7	96,5	96,5	90,7	90,5	87,9	84,1	87,1	86,8
Recettes fiscales/Recettes totales	70,9	80,4	81,7	90,1	88,9	84,9	78,8	76,5	82,6	86,6	89,3	89,4
Recettes directes/Recettes fiscales	38,6	42,9	38	32,9			26,3	27,2	27	25,1		
Recettes indirectes/Recettes fiscales	61,4	57,1	62,1	67,1			73,5	72,4	72,2	74,9		
Recettes fiscales sur le commerce extérieur/recettes fiscales	51,7	42,8	45,2	43,4			46,4	44,7	42,4	33,8		

source: services officiels

## Annexe 10: Indicateurs de la structure des dépenses (%)

	BENIN						BURKINA					
	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001
Dépenses courantes/Dépenses totales	55,9	71,4	72,9	65,4	64,3	64,8	44,7	53,7	65	46,5	46,5	48,5
Salaires et traitements/Dépenses totales	28,2	39,8	35,7	26,8	22,3	22,1	24,5	32,7	33,4	21,6	21,2	21,7
Salaires et traitements/Recettes fiscales	57,1	90,9	70,7	39,1	31	32	68,1	70,1	69,2	42,7	43,7	46,1
Intérêts de la dette publique/Dépenses totales	6,1	11,6	15,9	9,9	4,6	3,7	2,2	5,8	6,7	4,3	4	3,9
Part des intérêts de la dette intérieure	0	9,3	25	12,7	12,6	12,8	0	0	32,8	25,2	21,1	28,4
Part des intérêts de la dette extérieure	100	90,7	75	87,3	87,4	87,2	100	100	67,2	74,8	78,9	71,6
Dépenses en capitale/Dépenses totales	44,1	28,6	27,1	34,6	35,7	35,2	55,3	46,3	35	53,4	53,5	51,5
Part des dépenses en capital financés sur ressources intérieures	(*)	10,1	6,4	16,4	24,9	37,1	9,3	14,3	15	19,1	21,2	27,8
Part des dépenses en capital financées sur ressources extérieures	(*)	88,6	90,5	83,6	75,1	62,9	90,7	85,7	75,4	78,8	78,8	72,2

	COTE D'IVOIRE						MALI					
	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001	1980/84	1985/89	1990/93	1994/99	2000	2001
Dépenses courantes/Dépenses totales	68,4	88,1	91	76,8	84,4	88,7	61	56,6	60,1	46,1	47,9	50,7
Salaires et traitements/Dépenses totales	23,4	28,4	35	27,4	33,6	37,3	30,5	25	22,4	15,7	17,5	17
Salaires et traitements/Recettes fiscales	43,1	50	67,8	38,4	42,1	41,5	75	66	52,5	30,5	31,3	29,1
Intérêts de la dette publique/Dépenses totales	14,8	22,8	31,1	22,5	21,8	20	1,7	6	7,4	4,6	3,8	3
Part des intérêts de la dette intérieure	0	9,7	12,5	12,1	10,1	9,2	0	0	20,3	6,2	10	5,5
Part des intérêts de la dette extérieure	100	90,3	87,5	87,9	89,9	90,8	100	100	79,7	93,8	90	94,5
Dépenses en capitale/Dépenses totales	31,6	11,9	9	23,2	15,6	11,3	39	43,4	39,9	48,1	51,9	49,1
Part des dépenses en capital financées sur ressources intérieures	28,6	50,2	44,6	59,6	50	59,7	(*)	11,6	17,2	19	27,6	26,2
Part des dépenses en capital financées sur ressources extérieures	71,4	49,8	55,4	40,4	50	40,3	(*)	88,4	82,8	81	72,4	73,8

(\*) Données non réparties  
source: services officiels

### **Références bibliographiques :**

**AYARI C.** (1998), Conditions et signification d'une zone monétaire Euro-africaine », CODESRIA.

**BALASSA Bela** (1991), « Theory of economic integration », London, Georges Allent, Vol. XIII.

**BAMBA, N. L. et K. Diomandé** (1998), « Convergence nominale vs Convergence réelle et/ou Convergence des politiques économiques vs Convergence des structures économiques dans les pays de l'UEMOA », CODESRIA.

**BAMBA, N. L. et K. Diomandé** (2000), « Y a-t-il convergence des performances macroéconomiques au sein de l'UEMOA? », in *L'avenir de la zone franc: perspectives africaines*, Hakim Ben Hammouda et Moustapha Kassé (éds), Codesria-Karthala, pp. 61-98.

**BARRO, R. and Sala-I-Martin** (1990), "Economic growth and convergence across the United States", *Document de travail du NBR*, n° 3419.

**BAUMOL, W.** (1986), "Productivity growth, convergence and welfare: What the long Run Data Show", *American Economic Review*, 76: 1072-85.

**BAWUMIA, M.** (2002), "The Feasibility of Monetary Union in West Africa: A CGE Evaluation", Paper presented at *the Ad-hoc Expert Group Meeting on the Feasibility of Monetary Unions in African Regional Economic Communities*, Accra, 8-10 October.

**BAYOUMI, T.** (1994), "A formal Model of Optimum Currency Areas", *CEPR Discussion Paper* 968.

**BECART A.** (1997), « Intégration et développement », Harmattan.

**BECART A., ONDO OSSA A.** (1997), « Zones monétaires optimales et convergence dans les unions monétaires de la zone franc en Afrique », Communication au congrès de l'Association des Economistes de langue française, Porto.

**BEINE, M. et F. Dosquier** (1998), « A Simulation Model of an Optimum Currency Area », *Open Economic Review*, 9: 227-55.

**BERNARD, A. B. et S. N. Durlauf** (1991), "Convergence of International Out put Movement", *NBER Working Paper* n° 3419.

**BIAO B.** (1998), « Héritage de la zone franc et perspectives de coopération monétaire Intra africaine à la lumière de la théorie des zones monétaires optimales », CODESRIA.

**BOURGUINAT, H.** (1992), « *Finance internationale* », Puf.

**CEREXHE, E. et L. le Hardÿ de Beaulieu** (1997), « *Introduction à l'union économique ouest africaine* », De Boeck Université.

**COHEN, D.** (1989), "Monetary and fiscal Policy in an Open Economy with or without Policy Coordination", *European Economic Review*, 33: 303-309.

**Commission UEMOA** (2000), Rapport de la surveillance de la Commission de l'UEMOA 1999.

**COOPER, R.** (1977), "Worldwide versus Regional Integration: The Optimum Size of the Integrated Area", in F. Machlup (ed.), *Economic Integration, Worldwide, Regional, Sectoral*, London: Macmillan.

**DAVID F. et Kalvinder S.** (1999), « Is the franc zone an optimal currency area? », CSAE Publishing, Institute of Economics and Statistics, University of Oxford.

**DEBRUN, X., P. Masson and C. Patillo** (2002), "Monetary Union in West Africa: Who Might Gain, Who Might Lose, and Why?", *IMF Working Paper WP/02/226*.

**DECALUWE, B., Y. Dissou et A. Patry** (2001), « Union Douanière au sein de l'UEMOA: Une Analyse Quantitative », *Revue Economique*, 54 (2): 811-30.

**DE GRAUWE, P.**(1992), "The economics of monetary integration", Oxford University Press.

**DELONG, J. B.** (1988), "Productivity Growth, Convergence and Growth: Comment", *American Economic Review*, 78: 1138-54.

Deuxième colloque sur L'intégration Economique de L'Afrique de L'ouest, Conakry du 15-20 Avril 1980, R .P. R. Guinée.

**DORE, O. and P. R. Masson** (2002), "Experience with Budgetary Convergence in the WAEMU", *IMF Working Paper WP/02/108*.

**DORE, O., B. Anne and D. Engmann** (2003), "Regional Impact of Côte d'Ivoire's 1999-2000 Sociopolitical Crisis: An Assessment", *IMF Working Paper WP/03/85*.

- DRUMETZ F., ERKEL-ROUSSE., JAILLARD P.** (1993), « La convergence régionale et l'UEM », *Economie et statistique*, n° 262-263.
- FIELDING, D.** (1996), « Asymmetries in the Behaviour of Members of Monetary Union: A Game-theoretic Model with an Application to West Africa », *Journal of African Economies*, 5: 343-65.
- FIELDING, D.** (2002), "Public Debt and the Strategic interaction of Monetary and Fiscal Policies", in *The Macroeconomics of Monetary Union: An Analysis of the CFA Franc Zone*. Routledge, London.
- FIELDING, D. and K. Shields** (2001), "Modeling macroeconomic shocks in the CFA Franc Zone", *Journal of Development Economics*, 66: 199-233.
- GEORGES Lamidé O.** (1998), « Analyse économique des options de coopération monétaire entre les pays de la zone franc CFA », CODESRIA.
- GUILLAUME, D. M. and D. Stasavage** (2000), "Improving Policy Credibility: Is there a Case for African Monetary Unions?", *World Development*, 28 (8): 1391-1407.
- JAMIE S. et S. HOLTZ** (1999), « Le défi de l'intégration », CRDI
- JEAN PIERRE F. O.** (1998), « Evaluation des relations économiques internationales et profil de la monnaie dans les pays africains de la zone franc », CODESRIA.
- JEFFREY S. et A. WARNER** (1995), « Economic convergence and Economic policies », Harvard Institute for International Development, document de travail n° 502.
- HALDANE, A. G. and S. G. Hall** (1991), "Sterling's relationship with the Dollar and the Deutschmark: 1976-89", *Economic Journal*, 101 (406).
- HALL, S. G., D. Robertson and M. R. Wicksen** (1992), "Measuring convergence of the EC economies", *The Manchester School* Vol. LX Supplement.
- HELPMAN, E. A. and A. Razin** (1982), "A Comparison of Exchange Rate Regime in the Presence of Imperfect Capital Markets", *International Economic Review*, 23: 365-388.
- INGRAM, J.** (1969), "Comment on the Optimum Currency Problem", in R. A. MUNDELL and A. Swoboda, *Monetary Problem in International Economy*. Chicago: Chicago University Press.

- KASSE M.** (1991), « Le développement par l'intégration », NEAS.
- KASSE M.** (2003), « Intégration et partenariat en Afrique : De l'UEMOA au NEPAD », éditions Silex/ Nouvelles du sud.
- KENEN, P.** (1969), "The theory of Optimum Currency Areas: an Eclectic View", in R. A. Mundell and A. Swoboda, *Monetary Problem in International Economy*. Chicago: Chicago University Press.
- KINDELBERGER, C.** (1986), "International Public Goods without International Government", *American Economic Review*, 75.
- KRUGMAN P.** (1993b), "What do we need to know about the International Monetary System?", *Essays in International Finance*, International Finance Section, n°190, Princeton University, Princeton NJ.
- LAFRANCE, R. and P. St-Amant** (1999), "Optimal Currency Areas: A review of The Recent Literature", *Bank of Canada Working Paper* 99-16.
- LOUFIR, Reichlin L.** (1993), « Convergence nominale et réelle parmi les pays de la CEE et de l'AELE », *Revue de l'OFCE*, n° 43, Janvier 1993, pp. 69-87.
- McKINNON, R.** (1963), "Optimum Currency Areas", *American Economic Review*, 53: 717-25.
- MEILNHOLD, R. J. and N. D. Singpurwalla** (1983), "Understanding the Kalman filter", *American Statistician* 37, 123-127.
- MONGA, C.** (2000), « 1 FCFA=0.00154 euro? Macroéconomie du masochisme », in *L'avenir de la zone franc: perspectives africaines*, Hakim Ben Hammouda et Moustapha Kassé (éds), Codesria-Karthala, pp. 341-370.
- MUNDELL, R. A.** (1961), "A Theory of Optimum Currency Areas", *American Economic Review*, 4.
- NDIAYE Ben Omar** (2003), « L'UEMOA est-elle une ZMO ? », thèse soutenue à la FASEG, Dakar.
- NDIAYE Ben Omar** (1998), « L'optimalité de l'UEMOA. », mémoire de DEA d'économie, UCAD.
- NEUMEYER, P. A.** (1998), "Currencies and the Allocations of risk: The Welfare Effects of a Monetary Union", *American Economic Review*, 88: 246-249.

- ONDO OSSA A.** (1998), « La théorie des zones monétaires optimales à la lumière de l'expérience et des perspectives de la zone franc africain », AERC.
- QUAH, D.** (1990), "International Patterns of Growth: Persistence on Cross Country Disparities", *Document de travail MIT*.
- Rapport annuel** de la zone franc, Banque de France, 1998.
- Rapport annuel** de la zone franc, Banque de France, 2004
- RICCI, L. A.** (1997), "A Model of an Optimum Currency Areas", *IMF Working Paper 97/76*.
- ROBERT REICH** (1993), "L'économie mondialisée", col. Nouveaux Horizons, Ed. DUNOD.
- SCOTT, A.** (2000), "A Multivariate Unobserved Component Model of Cyclical Activity", *Reserve Bank of New Zealand Discussion paper* (January).
- STASAVAGE, D.** (1997), "The CFA Franc Zone and Fiscal Discipline", *Journal of African Economies*, 6 (1): 132-67.
- TANO, K.** (2000), « Free ridding et coordination des politiques budgétaires et monétaires dans l'UEMOA », *Projet de fin d'étude du Diplôme d'Etude Spécialisée en économie internationale et du développement*, Faculté Universitaire Notre Dame de la Paix Belgique.